



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011**

## **du Département de l'Economie**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

La disparition en septembre 2011 de Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat en charge de l'économie depuis juillet 2007, a profondément affecté son Département. Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur, a assuré également la suppléance avant de reprendre à plein temps la direction du Département de l'économie en janvier 2012.

## Conjoncture et marché du travail

Au regard de la conjoncture internationale, la situation économique du canton reste bonne : son produit intérieur brut (PIB) a progressé de 2.5% en 2011, contre 1.8% pour la Suisse, elle-même moins affectée que les pays voisins. Néanmoins, les entreprises exportatrices, hors horlogerie, sont confrontées au ralentissement de l'économie internationale et à la force du franc. Des mesures ont été prises pour aider les entreprises locales en difficulté. Le Canton a par ailleurs apporté un appui significatif au centre de formation industrielle de Bobst, compte tenu des efforts de formation exceptionnels consentis depuis des décennies par cette entreprise au bénéfice du secteur industriel.

Dans ce contexte, le niveau élevé de mesures en faveur de la réinsertion des demandeurs d'emploi dans le monde du travail a été maintenu. Après une baisse sensible du chômage les six premiers mois de l'année, celui-ci est remonté, pour atteindre 5,3 % fin décembre. Sur l'ensemble de 2011, le nombre de chômeurs a cependant sensiblement diminué, en particulier chez les jeunes. Le 1er novembre, le grand Conseil a adopté le projet du Conseil d'Etat d'assurance perte de gain maladie en faveur des chômeurs. Le Gouvernement s'est par ailleurs fortement impliqué avec succès dans des négociations avec Novartis afin de préserver les emplois et le site de Prangins.

## Soutien à l'économie

Dans ce cadre conjoncturel, la promotion économique a poursuivi ses efforts pour favoriser le renouvellement et la diversification du tissu économique, facteurs essentiels pour l'activité et les emplois de demain.

Le 8 juin, le Conseil d'Etat a adopté la politique cantonale d'appui au développement économique (PADE) 2012-2017. Elle constitue le cœur du dispositif de mise en œuvre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Pour 2012-2017, le Conseil d'Etat a précisé les domaines prioritaires : sciences de la vie, industrie de précision, technologies de l'information et de la communication, industrie agro-alimentaire tourisme, technologies de l'environnement (cleantechs), industrie des produits haut de gamme et sport international. La PADE souligne notamment le besoin de coordination et d'améliorations en terme de gouvernance entre les multiples acteurs pour éviter la dispersion des efforts de promotion. La PADE comporte aussi un volet ambitieux en faveur de l'innovation : la mise en place d'une véritable plate-forme de promotion dans ce domaine, « InnoVaud ».

## Logement et aménagement du territoire

La croissance démographique du canton attise la pénurie de logements actuelle. Le Gouvernement a adopté en juin un projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), destiné à maintenir la substance des logements loués en période de pénurie. La vocation de ce texte, qui fusionne deux lois actuellement en vigueur, est de renforcer la cohérence du dispositif de régulation du marché locatif. Le projet introduit aussi des simplifications et certains assouplissements.

Afin de contribuer à la lutte contre la pénurie, la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) mise en consultation en juillet envisage des mécanismes destinés à limiter le phénomène de « thésaurisation » des terrains et à favoriser la réalisation de logements d'utilité publique (à prix abordables). Outre la problématique du logement, l'avant-projet prévoit également d'intégrer dans la législation la nécessaire utilisation mesurée du sol, la lutte contre l'étalement urbain, la protection contre les dangers naturels et les études environnementales stratégiques.

Le Canton a poursuivi son soutien aux agglomérations, en particulier dans l'élaboration des projets « de seconde génération » (Franco-valdo-genevois, Lausanne-Morges et Agglo Yverdon). Les dossiers des agglomérations Rivelac (Riviera, Veveyse et Haut-Lac) et du Chablais ont pu être déposés en décembre auprès de la Confédération.

## Sport

L'inauguration en mai d'un quatrième bâtiment de la Maison du sport international confirme encore le statut de centre sportif international du canton et l'image de capitale Olympique de Lausanne. En 2011, deux nouvelles organisations sportives internationales ont élu domicile dans le canton : la Fédération internationale amateur de Sambo et la Confédération européenne de billard.

## Agriculture

Le Conseil d'Etat entend favoriser une agriculture à même d'assumer l'ouverture des marchés et de bénéficier des nouvelles règles du soutien fédéral. C'est l'objectif de la loi vaudoise sur l'agriculture, entrée en vigueur le 1er janvier 2011. (La nouvelle possibilité qu'elle ouvre

de conférer un caractère obligatoire à une contribution professionnelle a été actionnée pour la première fois par les arboriculteurs.) Dans la même perspective, les résultats de l'étude commandée par le Canton sur l'ensemble des filières agroalimentaires, rendus publics en décembre, constituent des informations précieuses pour renforcer l'économie agricole, qui seront exploitées dès 2012.

## **Démarche de simplification administrative**

---

Une vaste démarche de simplification menée dans l'ensemble de l'administration a abouti en 2011 à la validation de plus de 200 mesures destinées à faciliter concrètement les relations du public avec l'administration cantonale et le travail de celle-ci. De portées variées, ces mesures sont issues d'une démarche pragmatique et participative. La dimension de simplification, affirmée dans une charte adoptée par le Gouvernement, est désormais associée à tous les projets de l'Etat.

**Groupes de prestations**  
**51.1 Etat-major**

## 51.1 Etat-major

Etat-major : appui au Chef du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

### Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

**Groupes de prestations**  
**51.2 Ressources humaines**

## 51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

**Groupes de prestations**  
**51.3 Finances**

## 51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

### Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

**Groupes de prestations**  
**51.4 Informatique**

## 51.4 Informatique

---

Gestion des ressources informatiques.

### Descriptif

---

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

**Groupes de prestations**  
**51.5 Activités spécifiques**

## 51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

### Descriptif

- Gestion et suivi du dossier Banque cantonale vaudoise (BCV)
- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, SAGEFI
- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Argiculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.



## **LFAIE – Loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller)**

En ce qui concerne les ventes de logements de vacances, le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud, fixé à 175 unités, a été suffisant pour la deuxième année consécutive depuis près de dix ans. Non seulement le canton n'a pas eu à solliciter l'octroi d'un contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons, mais il n'a même pas utilisé l'entier du contingent ordinaire, 75 unités encore disponibles étant reportées sur 2012. Cette situation touche toutes les régions du canton, la Commune de Gryon étant la seule à avoir utilisé toutes les unités à sa disposition.

Le fléchissement de la demande de logements de vacances par des personnes à l'étranger, déjà amorcé ces deux dernières années, s'est ainsi fortement accentué en 2011. Il y a lieu de relever que, tout comme en 2010, cette situation concerne toute la Suisse, puisque seul le Canton du Valais a sollicité des unités supplémentaires.

Le DEC est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. La décision de répartition prise pour l'année 2012 s'est calquée sur celles prises pour 2010 et 2011. Elle a été publiée dans la FAO en novembre 2011 et n'a pas été contestée. La stabilité du système, et donc une meilleure prévisibilité, a une fois de plus été privilégiée. La baisse des ventes réduit également fortement l'intérêt de cette répartition.

Le groupe de travail réunissant le SELT, le SDT et le SG-DEC poursuit ses réflexions sur la problématique de la gestion globale des résidences secondaires et sur l'élaboration de critères de répartition du contingent cantonal. Un projet de fiche du Plan directeur cantonal est en consultation. Il y a lieu de rappeler que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est une mesure d'accompagnement liée à une abrogation de la Lex Koller, les cantons étant invités à « désigner les territoires où des mesures particulières doivent être prises en vue de maintenir une proportion équilibrée de résidences principales et de résidences secondaires ».



## Sources d'informations complémentaires

### Quelques données chiffrées pour 2011

#### Dossiers LFAIE

291 dossiers ont été traités en 2011. Il y a lieu de relever que les infractions portées à la connaissance du département sont de plus en plus nombreuses. Le département est ainsi souvent confronté aux difficultés d'établir le caractère effectif d'un domicile en Suisse revendiqué par des personnes à l'étranger pour échapper aux restrictions imposées par la loi (surfaces admissibles notamment). Le DEC a procédé à plusieurs enquêtes destinées à vérifier le respect de la loi. Les dénonciations devant le Ministère public sont cependant rarement suivies de sanctions pénales. Des mesures administratives de révocation sont également entreprises. Une procédure civile de rétablissement de l'état antérieur est actuellement en cours avec l'appui du SJL.

#### Office cantonal de conciliation

L'office s'est occupé de sept conflits collectifs de travail qui concernent environ 735 employés. Trois conflits ont été réglés par signature d'un accord, trois autres sont toujours en suspens. L'office s'est dessaisi d'un conflit suite à l'échec de la conciliation.

#### Consultations

En 2011, le Secrétariat général a préparé 4 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a répondu à 8 consultations cantonales et à 8 consultations fédérales pour le compte du département.

#### Zuger Messe

En décembre, le Conseil d'Etat a accepté l'invitation de la Foire de Zoug de participer à cette manifestation comme hôte d'honneur en 2013. Il a choisi de présenter un programme ambitieux avec une présence hors les murs de la foire. Le Secrétariat général a été chargé de piloter ce projet.

### Recours auprès du chef du département

Service	En suspens au 31.12.10	Recours 2011	Total	Irrecevable	Rayés du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.11
SAGR	13	18	31	15	9	2	0	3	29	2
OCV	3	2	5	0	1	1	1	0	3	2
SELT-LOG	14	11	25	0	23	1	0	0	24	1
SELT-PCC	0	2	2	1	1	0	0	0	2	0
SDE	1	2	3	0	0	3	0	0	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>35</b>	<b>66</b>	<b>16</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>61</b>	<b>5</b>

**Groupes de prestations**  
**59.0 Direction du service**

## 59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

## Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

## Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

**Groupes de prestations**  
**59.1 Promotion économique**

## 59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

### Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Conseil économique.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC).

**Groupes de prestations**

**59.2 Promotion touristique et développement économique touristique**

**59.2 Promotion touristique et développement économique touristique**

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

**Descriptif**

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

**Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

**Groupes de prestations**

**59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement**

**59.3 Développement régional et pôles de développement économique**

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

**Descriptif**

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

**Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglo, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

**Groupes de prestations**  
**59.4 Police cantonale du commerce**

## 59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

### Descriptif

#### Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

#### Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

#### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Associations faitières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.



**Groupes de prestations**  
**59.5 Logement**

## 59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

## Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

## Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud) et autres milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfetures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

## **Politique d'appui au développement économique (PADE)**

La loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE ; RSV 900.05) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le cœur du dispositif de mise en œuvre de la LADE est constitué par la Politique d'appui au développement économique (PADE). Elle constitue le premier exercice du genre qui sera appelé à être reconduit une fois par Législature.

La PADE déploie ainsi ses effets à trois niveaux :

- elle définit les grandes priorités sur lesquelles le Conseil d'Etat, le Département de l'économie et l'administration cantonale travailleront pendant la période 2012-2017 ;
- elle précise les attentes du canton en matière de gouvernance, plus particulièrement envers les organismes reconnus au titre de la LADE (organismes de promotion, organismes de développement économique régional et prestataires de services aux entreprises) lesquels sont des partenaires clefs pour la promotion et le développement du canton et de ses régions ;
- enfin, elle fixe, de manière relativement fine, les objectifs ou les principes auxquels devront répondre les projets à vocation économique et touristique qui recevront des subventions cantonales via la LADE, que ces derniers s'inscrivent dans le cadre des actions ponctuelles de promotion cantonales, de l'appui aux projets régionaux ou des aides directes et indirectes aux entreprises.

La PADE confirme également les décisions prises par le Grand Conseil lors de l'adoption de la LADE, laquelle s'est accompagnée de l'abrogation de lois et décrets sectoriels. C'est ainsi que le tourisme et la politique des pôles de développement font partie intégrante de la PADE et figurent explicitement dans les 8 enjeux thématiques du Conseil d'Etat. Ils sont, en outre, présentés de manière détaillée dans deux documents annexes à la PADE, à savoir : La politique révisée des pôles de développement (PPDE), d'une part, et les enjeux du tourisme vaudois 2010, d'autre part.

Inscrite dans la continuité, la PADE réaffirme certaines orientations prises en 2006 dans l'ancienne politique de développement économique adoptée par le Conseil d'Etat, avant que la LADE n'entre en vigueur. Elle propose également de nouvelles priorités liées aux enjeux économiques, territoriaux et sociaux auxquels doit faire face le canton de Vaud.

Afin de faciliter la lecture de la PADE 2012-2017 et d'en permettre l'extraction des principaux principes directeurs, le présent résumé entend mettre en exergue les points saillants suivants :

### **La PADE n'englobe pas toutes les politiques publiques à incidences économiques**

En préambule, il convient de souligner – pour bien cerner la portée et le périmètre couvert par la PADE et donc par le présent document – que ceux-ci n'embrassent pas l'ensemble des politiques publiques ayant une incidence plus ou moins marquée sur le développement du tissu économique vaudois, mais fixe le cadre stratégique et opérationnel de mise en œuvre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) prise pour elle-même, conformément aux exigences fixées par celle-ci.

Cela étant, le Conseil d'Etat a clairement conscience du fait que d'autres politiques publiques mises en œuvre par l'Etat jouent également un rôle déterminant dans la définition et le déploiement de conditions-cadres propices au développement économique. Ces politiques connexes à la LADE sont mentionnées pour rappel au Chapitre 5.1 du document général.

Par ailleurs, le Gouvernement souligne plusieurs fois dans la PADE l'importance qu'il accorde à une meilleure sensibilisation des différents services de l'administration cantonale aux enjeux et conséquences, pour l'économie, des actions et décisions qu'ils prennent au quotidien. A cet égard, il a lancé d'importants chantiers structurants, tels la démarche SimpA (simplifications administratives et accélération des procédures) ainsi que le développement des outils de Cyberadministration.

### **La PADE répond à des exigences méthodologiques élevées**

Le Conseil d'Etat a pleinement conscience du volume relativement conséquent du rapport PADE, et à plusieurs égards, du caractère technique et détaillé de celui-ci.

Cet état de fait résulte de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, la LADE fixe elle-même les critères méthodologiques auxquels doit répondre l'établissement d'une stratégie de développement économique, à savoir : une analyse des forces et des faiblesses, des objectifs, des axes stratégiques, un programme d'actions et un schéma d'organisation.

Ces exigences, fixées à l'égard des stratégies devant être établies par les associations économiques régionales, sont tout naturellement reprises par la stratégie d'appui au développement économique du canton, non seulement compte tenu du rôle d'exemplarité que l'Etat doit jouer vis-à-vis de ses partenaires, mais également du fait que cette méthodologie est longuement éprouvée dans le domaine de la

stratégie économique.

Deuxièmement, la PADE 2012-2017, en tant que premier exercice du genre depuis l'entrée en vigueur de la LADE, se devait de viser l'exhaustivité en explicitant clairement l'environnement constitutionnel, légal et conjoncturel dans lequel elle s'inscrit. C'est notamment dans le cadre de cet exercice que des notions souvent utilisées lorsque l'on traite de la problématique de l'intervention de l'Etat dans le champ économique – par exemple les principes de liberté économique, de non distorsion de concurrence ou de subsidiarité – font pour la première fois l'objet de définitions dans un rapport du Conseil d'Etat sur son action en matière de promotion économique. Ces informations ne seront ainsi plus reprises dans les versions futures de la PADE, soit au-delà de l'horizon 2017, mais seront toujours à disposition pour s'y référer, au besoin.

Enfin, la méthodologie retenue – qui passe par l'identification de forces, faiblesses, risques, opportunités, puis enjeux auxquels la PADE doit pouvoir faire face par le biais de la définition d'axes stratégiques et de buts opérationnels – confère au document un caractère technique, voire technocratique, mais constitue parallèlement, grâce aux chaînes de causalité précitées et à la fixation d'objectifs relativement précis, la matrice sur laquelle le processus d'évaluation des effets et de l'efficacité de la PADE pourra être accompli par un organisme indépendant, conformément à l'exigence fixée par la LADE (art. 8, al. 2).

### **La PADE est, en grande partie, le fruit de la codification des stratégies et mesures déployées ces dernières années**

L'objectif d'exhaustivité mentionné plus haut a également conduit le Conseil d'Etat à considérer la PADE 2012-2017 comme l'occasion d'explicitier formellement et de manière détaillée l'ensemble des stratégies (et des buts opérationnels en découlent) qu'il met en œuvre au titre de la politique de promotion et de développement économiques progressivement mises en œuvre par le Canton de Vaud au fil des 15 dernières années.

C'est la raison pour laquelle on y retrouve – au fil des pages – nombre des tendances lourdes qui caractérisent l'action de l'Etat en la matière. On citera pour exemple la politique des pôles de développement, la fixation de secteurs économiques prioritaires, l'octroi de soutiens financiers aux infrastructures économiques et touristiques, les mesures prises en étroites coordination avec les Hautes Ecoles visant à stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation dans les start-up & PME vaudoises, le renforcement de la politique de rayonnement du Canton de Vaud à l'échelle internationale ou encore l'impérative nécessité d'agir sur la gouvernance du système en poursuivant les objectifs de clarification, de coordination et de simplification des structures partenariales, sorte d'ADN de la LADE, afin de rendre plus cohérente et intelligible l'action de l'Etat aux yeux et au bénéfice de ses publics-cibles : les entreprises et acteurs économiques institutionnels.

Ainsi, bien plus que la simple addition de stratégies ayant démontré leur bien-fondé, ou la compilation de mesures relevant des bonnes pratiques retenues au fil du temps, la PADE 2012-2017 capitalise sur l'existant, en le synthétisant et en le formalisant par le biais de onze enjeux prioritaires structurants qui permettront non seulement la prolongation ou la réorientation de certains axes stratégiques ou buts opérationnels, mais également l'avènement de nouvelles priorités.

### **Le cœur de la PADE, soit les priorités de l'action gouvernementale en matière d'appui au développement économique**

Pour la période 2012-2017, le Conseil d'Etat a défini trois enjeux transversaux et huit enjeux thématiques comme constituant le cœur de son action engagée au titre de la PADE, à savoir :

Les trois enjeux transversaux :

- A. Efficience et efficacité de la gouvernance régionale, cantonale et supracantonale.
- B. Rayonnement et notoriété de la place économique et touristique vaudoise par le biais d'une promotion intégrée (image commune).
- C. Outils de suivi et d'évaluation de l'évolution du tissu économique vaudois, de l'économie des régions et des politiques sectorielles (veille stratégique).

Les huit enjeux thématiques :

- D. Diversification du tissu économique par un soutien à des secteurs et types d'activités ciblés, innovants et à fort potentiel de développement.
- E. Réponse adaptée aux besoins des PME et Start-up en matière d'aiguillage, de conseils et de financement.
- F. Innovation en vue de la création d'entreprises et d'emplois industriels à haute valeur ajoutée.
- G. Internationalisation du tissu économique vaudois.
- H. Développement d'une offre touristique cohérente et de qualité, répondant à la demande des hôtes séjournant sur sol vaudois ou des excursionnistes et qui soit coordonnée avec la promotion du secteur.
- I. Disponibilité d'une offre de terrains et de locaux adaptée en fonction des besoins, du secteur et du type d'activités des entreprises, coordonnée avec la politique du logement.
- J. Renforcement de la vitalité socio-économique des centres.
- K. Valorisation économique des ressources naturelles, du patrimoine et des savoir-faire.

### **Les nouveautés consacrées par la PADE 2012-2017**

Outre le fait de capitaliser sur les expériences acquises, le Conseil d'Etat – considérant l'évolution de l'environnement socio-économique et politique dans lequel sa politique d'appui au développement économique doit s'insérer – a arrêté les nouveautés suivantes :

- *Une redéfinition des secteurs économiques et types d'activités prioritaires pour la promotion économique*

Afin de respecter le principe de non-distorsion de concurrence, la PADE doit définir les secteurs économiques et types d'activités prioritaires. Ces derniers ont un impact important sur l'ensemble des actions de la promotion économique, excluant toute aide financière aux entreprises dont l'activité ne s'inscrit pas dans ces priorités. Pour 2012-2017, le Conseil d'Etat a confirmé le maintien des cinq domaines prioritaires définis en 2006 (sciences de la vie, industrie de précision, technologies de l'information et de la communication, industrie agro-alimentaire et tourisme). Il a décidé d'y ajouter trois nouveaux secteurs prioritaires que sont les cleantech, l'industrie des produits hauts de gamme et le sport international. Cette nouvelle typologie des secteurs et types d'activités prioritaires positionne les sièges internationaux de manière moins prioritaire par rapport à la politique d'appui au développement économique actuelle. Si le Conseil d'Etat ne souhaite bien évidemment pas exclure ce type d'activités dans le Canton de Vaud qui sont consubstantielles à la croissance économique qu'a connu le canton ces dix dernières années, il entend toutefois en diminuer le poids en les considérant désormais comme un type d'activités à l'égard duquel un moindre soutien doit être apporté sous l'angle des exonérations fiscales allouables au titre de la LHID. À l'inverse, le Gouvernement entend offrir des soutiens différenciés plus affirmés aux activités de Recherche & Développement (R&D + Ra&D) et de production, de même qu'il entend moduler les aides ou incitations allouées en fonction du lieu d'implantation des entreprises (voir ci-dessous). Le Conseil d'Etat espère ainsi contribuer, par son action, à l'établissement de nouveaux équilibres entre types d'activités déployées dans le canton et régions économiques.

- *Le renforcement d'une politique globale de l'innovation en faveur des industries du canton*

De par la présence de Hautes écoles, d'instituts et de centres de recherche de renommée internationale, le Canton de Vaud dispose d'un contexte des plus favorables au transfert de technologies en vue de la création de nouvelles entreprises industrielles, d'une part, et du renforcement de la collaboration entre les milieux de la recherche et ceux de l'industrie, d'autre part. Cependant, le Canton de Vaud repose sur une multitude d'organismes para-étatiques de soutien et de promotion à l'innovation qui n'ont souvent ni la visibilité ni la masse critique suffisante. De plus, le Canton de Vaud observe un certain retard par rapport à d'autres cantons voisins qui ont mis en place une plate-forme de promotion de l'innovation et une offre d'incubation pour les entreprises innovantes en démarrage plus développées. Fort de ce constat, le Canton de Vaud entend déployer une politique plus ambitieuse en faveur de l'innovation afin d'accroître sa visibilité, de renforcer l'offre aux entreprises et de mettre en réseau les infrastructures existantes. La vision consiste à mettre en place une véritable plate-forme de promotion dédiée à l'innovation reposant sur :

1. Une structure commune pour les prestations d'accompagnement (coaching) des PMI & start-up et de promotion (marketing)
2. Un programme de financement « packagé » permettant de soutenir le démarrage de nouveaux projets d'entreprises « high tech » (pre-seed, seed, early-stage capital)
3. Un réseau décentralisé de technopôles (parcs technologiques, pépinières) existants et reposant sur une offre d'hébergement bien définie, une offre d'incubation coordonnée et une offre de services partagés

- *Le renforcement du rayonnement cantonal par une promotion intégrée (vaud.ch)*

Risquant un affaiblissement de son positionnement à l'échelle nationale de par une promotion de l'image insuffisamment coordonnée, le Canton de Vaud entend renforcer sa notoriété par la mise en place d'une image commune sous la bannière vaud.ch. L'application de ce label sera, bien évidemment, déclinée de manière différenciée en fonction des thématiques traitées et des marchés visés.

- *Des exigences qui resteront élevées en matière de gouvernance*

La LADE a fait le pari du travail en partenariat entre le canton, les organismes de promotion cantonale, les associations économiques régionales et les prestataires de services aux entreprises reconnus par la LADE. En regard de l'importance de l'efficacité de la gouvernance, le Conseil d'Etat entend maintenir des exigences élevées envers ses partenaires, mais également vis-à-vis de son administration. Il s'agit en effet d'éviter une trop grande atomisation des structures, d'améliorer les services à la clientèle et de mutualiser les compétences. Le premier enjeu stratégique de la PADE vise dès lors l'efficacité et l'efficacités de la gouvernance. Celle-ci passe par :

- une meilleure coordination interservices ;
- la mutualisation des compétences entre les régions et leurs associations économiques ;
- la création de 5 à 7 destinations ou régions touristiques ;
- la professionnalisation du « guichet entreprises » par un renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs vaudois du réseau de la promotion économique (associations régionales, organismes de promotion et prestataires de services) qui assurent le relais des informations et des prestations en lien avec la création, le développement et l'implantation d'entreprises ;
- le renforcement de la masse critique des prestataires de services aux entreprises, tant à l'échelle cantonale qu'intercantonale.

- *L'intégration de la dimension territoriale dans les mesures de promotion économique*

Avec la PADE, le Conseil d'Etat s'engage à une meilleure prise en compte de la dimension territoriale en matière de promotion économique. Ainsi, les priorités qui seront fixées aux organismes de promotion exogène et prendront en considération les questions de pression foncière et d'un développement cantonal équilibré entre les différentes régions du canton.

## **Le Cadre financier de la PADE**

Sur le plan financier, la Politique d'appui au développement économique se déploiera dans une enveloppe budgétaire annuelle de même

ampleur que le budget 2011 qui s'élève à CHF 25 millions.

En matière d'octroi de prêts sans intérêts et de garanties sous la forme de cautions et d'arrière-cautions, la mise en œuvre de la LADE peut s'appuyer sur les enveloppes mises à disposition par son article 39, soit :

- CHF 220 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie de prêts
- CHF 80 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie de cautionnements
- CHF 10 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie d'arrière-cautionnements.

A rappeler toutefois que la somme maximale engageable par année au titre de ces montants est fixée par le Grand Conseil, lors de la procédure d'adoption du budget de l'Etat.

#### Conclusion

Avec l'adoption de la PADE, le Conseil d'Etat considère se doter d'un outil stratégique et de pilotage de son action – subsidiaire et incitative – dans le champ économique par le biais des mesures de soutien financier consacrées par la LADE. Il entend ainsi contribuer à la réalisation de projets économiques et touristiques de qualité, tout en soulignant l'importance qu'il accorde à l'ensemble des autres politiques publiques ayant une incidence majeure dans le développement économique de ce canton.

Le prochain rendez-vous, qui permettra de juger si cette politique a répondu aux défis auxquels doit faire face le Canton de Vaud, est fixé en 2017. En effet, une fois par Législature, la Loi sur l'appui au développement économique enjoint le Conseil d'Etat à procéder à une évaluation des actions et décisions prises au titre de la LADE afin d'en mesurer ses effets.

## Actualisation de la politique des pôles de développement (PPDE), y compris des Pôles de logement

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport d'actualisation de la politique cantonale des pôles de développement (PPDE) le 8 juin 2011. Il confirme une politique initiée en 1996, favorisant le développement de sites stratégiques bien localisés et attractifs, pour l'accueil d'emplois et d'habitants. La PPDE s'inscrit désormais dans un triple cadre légal : la politique d'appui au développement économique (PADE), la politique du logement (PLog) et le Plan directeur cantonal (PDCn).

L'actualisation renforce le rôle des organismes régionaux de développement, comme lieu privilégié de la coordination des projets, dans une perspective de partenariat Communes-Région-Canton. Tout en poursuivant l'objectif de mettre à disposition des terrains et locaux pour les activités économiques, elle renforce aussi le rôle de la PPDE pour la promotion du logement dans les sites stratégiques urbains, visant une mixité entre emplois et habitants. Enfin, l'action de la PPDE est orientée sur le soutien à la mise en œuvre des projets afin de passer plus rapidement de la planification territoriale à la réalisation effective.

A ce jour, 30 sites stratégiques d'intérêt cantonal ont été définis et une vingtaine de sites sont en cours de définition (27 sites urbains mixtes et 22 sites d'activités). Ces périmètres, répartis dans les dix régions, ont été validés par le chef du DEC. Les enjeux identifiés pour la prochaine période de mise en œuvre de la PPDE portent sur une gouvernance efficiente, l'accessibilité, la maîtrise foncière et l'attractivité des sites stratégiques.

Sur le front spécifique du marché du logement, la PPDE permet de mieux soutenir la production de logements, notamment de logements d'utilité publique, en accompagnant la valorisation de sites stratégiques localisés en centralité et présentant une mixité des affectations, dont une part souvent importante en logement (**pôles de logement**). Cette ouverture, proposée dès le second rapport, maintenant renforcée et formalisée permettra, en conjonction avec la politique des agglomérations, d'offrir un accompagnement diligent aux projets de logement d'importance situés dans les centres cantonaux ou régionaux.

## Les enjeux du tourisme vaudois 2010

Pour permettre au Conseil d'Etat d'actualiser sa perception des enjeux et défis du développement touristique vaudois et du rôle des collectivités publiques, le Gouvernement a fait procéder à une expertise pour procéder à une nouvelle évaluation du développement de l'offre, de la demande et de la gouvernance de ce secteur, avec un accent spécifique sur la promotion.

Il en est ressorti le document "Les enjeux du tourisme vaudois 2010" qui fait partie intégrante de la PADE (voir ci-dessus) et dont les 3 enjeux principaux sont les suivants:

En premier lieu, l'analyse des constats met en relief de réelles faiblesses sur le plan de la connaissance du tourisme en général :

- Connaissance insuffisante de la demande touristique (déclencheurs et motivations des séjours, hôtes hébergés / excursionnistes, ...).
- Outils de mesure du tourisme insatisfaisants en regard des besoins des analyses de marché, en particulier dans la para-hôtellerie ou l'excursionnisme.
- Indicateur « Nuitées hôtelières » non représentatif de l'importance économique du tourisme.
- Manque d'indicateurs pour mesurer l'impact économique des projets co-financés ou les valeurs ajoutées indirectes, sociales et écologiques.
- Absence d'une véritable réflexion consacrée à la recherche et au développement (R&D), à l'innovation ou à l'analyse de la concurrence.

Cette absence de données fiables et constantes empêche toute mise à jour régulière de la stratégie touristique vaudoise. Dans la perspective

de pallier ces manques, il convient de mettre en place une réflexion visant le développement de structures et d'outils performants pour analyser l'évolution de l'offre et de la demande touristiques.

**Enjeu 1 : Développer des instruments de conduite, de mesure, de recherche et de soutien à l'innovation permettant de relever les enjeux spécifiques au tourisme (évolution de la demande, planification et développement de l'offre, monitoring de la concurrence, ...).**

Deuxièmement, la volonté du Conseil d'Etat d'assurer une promotion coordonnée, voire intégrée, de la place économique et touristique vaudoise sous le label « vaud.ch - lake geneva region » s'inscrit dans un contexte qui montre notamment :

- L'utilisation depuis près de 70 ans de l'identité « Région du Léman (Lake Geneva Region) » sur le plan touristique.
- La présence d'un nombre important d'organismes promotionnels qui travaillent sous des appellations/logos propres (OTV, OVV, vaud.ch, Art de vivre, ...).
- Une identité touristique du canton de Vaud complexe et floue qui n'offre pas les caractéristiques pour devenir une marque touristique.

L'enjeu majeur no2 souligne donc l'importance de réfléchir à l'intégration de la marque « vaud.ch – lake geneva region » dans la stratégie de promotion touristique cantonale.

**Enjeu 2 : Intégrer la marque « vaud.ch – lake geneva region » dans la stratégie de promotion touristique cantonale.**

Finalement, le souhait du Conseil d'Etat de renforcer les destinations touristiques vaudoises selon deux modèles de gouvernance préférentiels

- La présence de plusieurs « tourisms vaudois », tant sur le plan qualitatif (segmentation) que quantitatif (fréquentation, CA).
- La présence actuelle de plus de vingt destinations touristiques vaudoises.
- Des organisations touristiques qui épousent les frontières politiques ou institutionnelles (canton, commune, district) mais qui ne sont pas pertinentes du point de vue de la demande touristique, voire du produit.
- Une coordination insuffisante de l'offre et de la demande à tous les niveaux des acteurs publics et privés, notamment entre les plateformes de promotion et les associations régionales.

L'enjeu majeur no3 se situe donc au niveau des critères à définir, des modèles de gouvernance à développer ou des synergies à optimiser pour favoriser la mise en place de structures de promotion et de développement de l'offre cohérentes et efficaces (taille « critique » suffisante ; répartition des tâches ; ...).

**Enjeu 3 : Favoriser la mise en place de structures de promotion et de développement de l'offre cohérentes, efficaces, avec une masse critique suffisante, aptes à garantir le renforcement des destinations touristiques dans le but d'accroître leur capacité d'action.**

## Projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL)

En juin 2011, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), destiné à maintenir la substance des logements loués en période de pénurie. La vocation de ce texte, qui fusionne deux lois actuellement en vigueur, est de renforcer la cohérence du dispositif de surveillance et de régulation du marché locatif. Le projet introduit aussi des simplifications et certains assouplissements.

Le projet, actuellement soumis à une commission ad hoc du Grand Conseil, prévoit de fusionner deux lois qui partagent l'objectif de maintenir l'offre de logements loués: la loi sur la démolition, la rénovation et la transformation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR) et la loi sur l'aliénation d'appartements loués (LAAL). En vertu de ces deux textes actuellement en vigueur, les travaux et les ventes susceptibles de porter atteinte à la substance du parc locatif doivent faire l'objet d'une autorisation cantonale.

Leur fusion en une nouvelle loi est l'occasion d'augmenter la cohérence et donc l'efficacité du dispositif, grâce notamment à l'unification de définitions et à des simplifications. Le projet prévoit également d'assouplir modérément certaines dispositions et procédures.

Avec ce projet, le Conseil d'Etat entend conserver un régime d'autorisations nécessaires pour vendre les appartements loués ou y réaliser des travaux. Afin de veiller au respect des conditions auxquelles les autorisations auront été accordées, le maintien d'un système de surveillance, allégé mais réel, est également prévu.

Le projet contient une définition claire et objective de la notion de pénurie de logements qui serait établie par district. Ainsi, ce n'est que dans les districts où le taux de vacance serait inférieur à 1,5% en moyenne sur trois ans, que seraient soumis à autorisation la vente d'appartements et les travaux d'importance. Les situations locales spécifiques pourraient néanmoins être prises en compte à l'échelle de la commune.

Certaines catégories d'immeubles particuliers seraient exclues du régime d'autorisations: les bâtiments comprenant jusqu'à deux logements (trois si l'un est occupé par le propriétaire), ceux de très haut standing et ceux qui sont classés par les monuments historiques. De même, les travaux de peu d'importance (moins de 30% de la valeur ECA contre 20% aujourd'hui) pourraient être dispensés d'autorisation.

De nouveaux motifs d'autorisation de travaux sont proposés: si les transformations permettent à des coûts raisonnables d'accroître l'habitabilité du logement (améliorations techniques), d'économiser l'énergie ou de recourir aux énergies renouvelables, elles seront acceptées. Le projet introduit aussi le principe d'information des locataires en cas de travaux.

Ce projet prend en considération les postulats des députés Frédéric Borloz et Jean-Michel Dolivo et les remarques formulées lors des consultations successives sur ce thème.

## Soutien à l'innovation - Le projet InnoVaud

Soucieux de renforcer la politique publique de soutien à l'innovation dans le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a fait procéder à une expertise qui présente les recommandations pour la mise sur pied d'une plate-forme vaudoise de promotion de l'innovation ayant pour nom de projet « InnoVaud ». Cette plateforme doit renforcer l'exploitation du potentiel d'Innovation du Canton en tant qu'axe prioritaire de développement économique, tel défini dans la Politique d'appui au développement économique (PADE) validée par le Conseil d'Etat en juin 2011.

En tant que plateforme d'échange et de coordination, InnoVaud renforce la lisibilité et la visibilité du réseau d'innovation, contribue au développement de stratégies et supports cohérents, et supporte la capacité de succès des sociétés et projets innovants. Elle ne possède pas de structure propre : elle s'appuie sur trois piliers décrits ci-après ; ses activités d'animation et promotion sont assurées par la Association InnoVaud sur mandat du Canton de Vaud.

La mise en œuvre d'InnoVaud exploite les conditions-cadre déjà favorables à l'innovation, en les accompagnant d'outils et processus soutenus par l'Etat de Vaud au travers d'une intervention ciblée sur l'écosystème de l'Innovation, ceci en collaboration avec les partenaires du secteur privé.

L'intervention portera sur le renforcement de trois piliers critiques que sont l'accompagnement/conseils, l'hébergement/infrastructures, et le financement des entreprises innovantes. Un travail de communication et la promotion des soutiens disponibles ainsi que le développement d'un réseau d'acteurs et des processus efficaces et durables feront également partie de l'action d'InnoVaud. Il s'agit de bâtir l'« infrastructure de l'Innovation vaudoise » s'appuyant sur des acteurs et des processus efficaces, propre à exploiter de façon optimale le potentiel cantonal dans ce domaine.

L'augmentation de la concurrence des places économiques sur le plan international et le potentiel innovant reconnu du Canton justifie une véritable politique publique en faveur de l'innovation au sein des petites et moyennes industries, des start-ups et spin-off innovantes. Avec la concentration unique de ses institutions académiques et de recherche, la diversité de son tissu économique et son positionnement affirmé dans les industries de pointe et les hautes technologies, le Canton de Vaud jouit d'une position tout à fait singulière et favorable dans ce domaine. L'innovation étant au cœur des enjeux de développement économique de la décennie à venir, il est indispensable qu'elle bénéficie d'un support qui permette au Canton non seulement de conserver, mais mieux encore de renforcer sa position.

L'impact d'InnoVaud se concentre en amont de la création de nouvelles activités économiques innovantes, là où le retour sur investissement

est clairement négatif et où le risque de critique quant au caractère spéculatif des soutiens accordés par l'Etat est réduit à zéro. InnoVaud doit permettre :

- d'augmenter le nombre et la qualité des projets innovants, tant au sein de la petite et moyenne industrie que des Instituts d'Enseignement et de Recherche (IER) ;
- d'accélérer le développement des sociétés soutenues,
- et de renforcer l'attachement de ces entreprises au Canton,

L'objectif recherché in fine est la valorisation économique de l'innovation et la création d'emplois à caractère technologique au sein des PME et start-up.

InnoVaud s'inscrit dans une réflexion concertée avec les principaux acteurs de l'innovation, tant publics que privés, et concernés par le développement économique régional, en particulier :

- Le Département de l'économie (en particulier le SELT) et le Département de la Formation, Jeunesse et Culture (en particulier la DGES)
- Les Instituts d'Enseignement et de Recherche (IER) et organismes de transfert de technologies ;
- Les structures d'hébergement existantes, soit les parcs technologiques, pépinières d'entreprises et incubateurs ;
- Les prestataires de support à l'innovation fournis en particulier par les organismes d'accompagnement (coaching) et de financement ;
- La BCV, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et le Centre Patronal.

En considérant un programme de soutien sur 10 ans, le SELT et ses partenaires estiment que le budget global nécessaire à la mise en œuvre de la plate-forme « InnoVaud » se chiffre à environ CHF 130 millions (contre environ CHF 80 millions en l'état), avec un financement de l'Etat de Vaud d'un peu plus de CHF 45 millions (contre CHF 15 millions en l'état).

L'augmentation des moyens mis à disposition par le canton (environ CHF 30 millions) serait couverte d'une part par une réaffectation du budget ordinaire de fonctionnement du SELT au titre de la loi sur l'appui au développement économique et, d'autre part, par une dotation extraordinaire au titre de l'enveloppe des 50 millions en faveur de l'industrie et de l'innovation, telle qu'annoncée par le Conseil d'Etat en août 2011.

InnoVaud prévoit un mécanisme d'auto-financement après les 10 premières années qui permettrait au Département de l'économie de continuer de financer les activités de la plate-forme sur son budget ordinaire actuel sans nécessité de compensation de la dotation extraordinaire octroyée en faveur du lancement initial de cette dernière et qui disparaîtrait dès la 11ème année.



## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
137	Mise en lignes des formulaires électro-niques relatifs aux demandes et traitement des aides allouées aux entreprises	En cours	Ce projet s'inscrit dans les deux projets ci-dessous: - projet DSI de cyberadministration - projet CRM du SPECo (mesure 138)
138	Centralisation des bases de données d'adresses des partenaires LADE	En cours	Il s'agit de doter le SELT d'un outil informatique de gestion des contacts (CRM). Le projet est porté en partenariat avec la DSI (cahier des charges).
139	Renforcement du guichet "entreprises" du SELT et introduction d'un identifiant unique pour les entreprises	En cours	En lien avec l'introduction de l'IDE (numéro d'identification des entreprises) au niveau de la Confédération.
140	Mise en ligne des formulaires relatifs aux demandes et traitement des autorisations LAAL + LDTR et des aides (LL)	En cours	L'unité logement qui porte ce projet ne fait plus partie du SPECo, suite à la décision du CE de transférer cette unité au SG-DINT: dès lors, il y a lieu de sortir cette mesure du SPECo.
141	Supprimer l'obligation d'instituer la Commission cantonale des ventes aux enchères	En cours	
142	Centralisation de l'ensemble de la mise en œuvre de la Loi sur l'exercice de la prostitution au sein de la POLCANT	En cours	
143	Automatisation de la facturation des émoluments PCC (LADB et LEAE) et rappels des débiteurs	Réalisé	
144	Mise en ligne des formulaires de demandes de licences LADB et développement d'un workflow	Réalisé	
145	Mise à disposition des inspecteurs de la PCC d'une solution technique de reprise des données	Abandonnée	Face aux difficultés techniques relevées par la DSI, ce projet est abandonné.
146	Mise en ligne de l'application « Base de données terrains »	Réalisé	

**Sources d'informations complémentaires**

[Politique d'appui au développement économique \(PADE / texte intégral\)](#)

[Politique des pôles de développement - Actualisation \(PPDE / texte intégral\)](#)

[Les Enjeux du tourisme vaudois 2010 \(texte intégral\)](#)

**Groupes de prestations**  
**52.0 Gestion et administration du service**

---

## 52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

---

### Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

## Groupes de prestations

### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

#### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

#### Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

**Groupes de prestations**

**52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale**

**52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI**

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

**Descriptif**

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Demandeurs d'emploi.

**Groupes de prestations**  
**52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)**

## **52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail**

### **Descriptif**

- Réinsertion des demandeurs d'emploi ( LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre écisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

**Groupes de prestations**  
**52.4 Versement des indemnités de chômage**

---

## **52.4 Versement des indemnités de chômage**

Versement des indemnités de chômage.

---

### **Descriptif**

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chômeurs
- Entreprises.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Bonne résistance de l'économie cantonale mais détérioration du marché de l'emploi au 4ème trimestre

Malgré le ralentissement conjoncturel dû à la crise de la dette et aux difficultés économiques dans l'Union européenne, le repli de l'activité économique en Suisse a été moins marqué que dans les autres pays industrialisés. Le canton de Vaud continue de bénéficier de meilleurs résultats et de meilleures perspectives économiques que la Suisse dans son ensemble, puisque le produit intérieur brut du canton (PIB) a progressé de 2.5% en 2011, contre 1.8% dans l'ensemble de la Confédération. L'évolution diffère cependant entre les branches orientées vers le marché domestique et celles qui s'adressent à des clients étrangers. A l'exception de l'horlogerie, ces dernières ressentent les effets du tassement de la conjoncture mondiale et de la force du franc et cette situation amène dans certains cas les entreprises à engager des processus de restructuration. Le Service de l'emploi (SDE) a ainsi mis en œuvre des mesures extraordinaires afin de venir en aide aux entreprises en difficulté (Bobst notamment).

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 5.6% au 1<sup>er</sup> janvier à 4.5% à fin juin pour remonter à 5.3% au 31 décembre. Le nombre de chômeurs inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 18'718 à 16'226 et remonte à 17'697 en fin d'année. Le nombre des demandeurs d'emploi connaît la même évolution de 24'712 à 23'346 en marquant un plus bas à 22'174 au 30 juin. Globalement la variation annuelle s'inscrit cependant à -5.5% tant en ce qui concerne les chômeurs que les demandeurs d'emploi. La population des chômeurs de moins de 20 ans enregistre la plus forte baisse (-17.3%), suivie par celle des 40 à 49 ans (-6.3%).

La 4<sup>ème</sup> révision de la Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) adoptée par le peuple suisse le 28 septembre 2010 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011. Elle vise au renforcement du principe d'assurance en réduisant les durées d'indemnisation tout en maintenant les prestations de base. Cette révision a eu un impact sur le chômage de longue durée. Les ORP ont enregistré une diminution du nombre de chômeurs inscrits depuis plus de 12 mois (de 4'444 au 1<sup>er</sup> janvier à 3'556 au 31 décembre), mais elle a également eu pour conséquence une augmentation des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) suivis par les conseillers en placement (de 2'702 à 3'502 soit une augmentation de 29.6%)

En 2011 dans le canton de Vaud, 30'514 personnes ont été indemnisées par les différentes caisses de chômage pour un montant total de près de 512 millions de francs. Parmi celles-ci, la Caisse publique a versé 425.6 millions au titre des prestations individuelles (indemnités de chômage) ou collectives (mesures de réinsertion, RHT, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

### Assurance perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (APGM)

Confirmant la volonté du Conseil d'Etat de procurer une couverture plus large aux chômeurs en cas de maladie, le Grand Conseil a adopté le 1<sup>er</sup> novembre 2011 le projet de révision de la loi sur l'emploi (LEmp) et, en particulier, les nouvelles dispositions relatives à l'assurance cantonale perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage. Cette assurance qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2012 permettra de verser aux chômeurs en incapacité provisoire de travail, totale ou partielle, des prestations complémentaires équivalentes à leurs indemnités de chômage, ceci dès le moment où ils auront épuisé leur droit aux indemnités en cas de maladie, prévu par la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI).

L'assurance sera financée par des cotisations prélevées d'une part, sur les indemnités de chômage et d'autre part, sur les prestations de l'APGM. Le montant de ces cotisations sera déposé sur un fonds cantonal d'assurance perte de gain, spécialement créé pour financer les prestations, ainsi que les frais d'administration du dispositif.

### Extension de la libre circulation des personnes depuis le 1er mai 2011

Conformément aux Accords conclus avec l'Union européenne, la dernière mesure de contingentement s'appliquant aux ressortissants des 8 Etats de la partie orientale de l'UE a été levée le 1<sup>er</sup> mai 2011. Dès cette date, les citoyens de trois Républiques baltes, de la Pologne, de la Tchéquie, de la Slovaquie, de la Hongrie et de la Slovénie disposent pleinement et sans limite du droit de séjourner et de travailler en Suisse. L'octroi d'un permis de séjour leur est garanti, quelle que soit la durée de leur activité sur le territoire suisse, selon le principe suivant : un permis L de moins de douze mois est attribué aux titulaires de contrat de durée déterminée inférieur à un an tandis qu'un permis B valable cinq ans est octroyé en cas de durée supérieure ou indéterminée. Dans ce contexte, la Confédération et les Cantons maintiennent un haut niveau de surveillance du marché du travail, par le biais des mesures d'accompagnement, aux fins de prévenir toute éventualité de dumping social et salarial.



## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Conseil et suivi des demandeurs d'emploi et services aux entreprises

En 2011, le SDE a maintenu un niveau élevé de ressources et de prestations pour faciliter la réinsertion rapide des demandeurs d'emploi dans le monde du travail. Les quelques 214 conseillers ORP ont ainsi suivi et conseillé, en moyenne mensuelle, plus de 22'392 demandeurs d'emploi et effectué 227'570 entretiens. 10'180 places vacantes ont été acquises et traitées à l'occasion de 4'594 visites d'entreprises (+8% par rapport à 2010). Cette intense activité de placement, cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (Allocation d'initiations au travail, stages professionnels) a permis à 19'021 demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail en 2011.

### Révision des mesures de réinsertion

Pour répondre aux exigences du marché de l'emploi, le SDE adapte en permanence son offre de mesures d'insertion professionnelles destinées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage et du Revenu d'insertion. Faisant suite aux changements induits par la révision de la LACI, il a ainsi revisité l'ensemble des mesures disponibles. Contenus et durées ont été réexaminés et les contrats de prestations liant le SDE aux organisateurs de mesures de marché du travail ont été remplacés par des décisions de subvention.

Le SDE a aussi généralisé l'utilisation de la plateforme d'évaluation du niveau de compétences en bureautique à tous les demandeurs d'emploi du domaine commercial.

Il est à relever qu'en 2011, le SDE a investi plus de 70 millions pour contribuer à la formation permanente des demandeurs d'emploi. Ce sont ainsi en moyenne plus de 6'000 demandeurs d'emploi qui ont pu participer chaque mois à une mesure du marché du travail visant à accélérer et faciliter leur reconversion et leur réinsertion professionnelles.

### Intensification et simplification de l'activation des demandeurs d'emploi

Le SDE a poursuivi l'activation rapide des demandeurs d'emploi grâce à des mesures se rapprochant au plus près d'une situation de travail. A cet effet et en marge de la démarche SimpA, le SDE a poursuivi l'optimisation des processus d'octroi des mesures d'insertion par les ORP. Ces mesures permettant à la fois de conserver un rythme de travail et d'acquérir de nouvelles connaissances, il est en effet impératif que les chômeurs puissent en disposer de manière aisée dès le début de leur prise en charge afin de favoriser une reprise d'emploi rapide et d'agir sur la durée moyenne du chômage. Dans le même ordre d'idées, l'inscription administrative des demandeurs d'emploi a été réorganisée pour assurer un suivi rapide tant par les ORP que par les caisses de chômage.

Une plateforme de collaboration interinstitutionnelle (CII) a été créée en faveur des bénéficiaires du régime LACI ou du RI qui présentent des problématiques de santé physique ou psychique freinant leur réinsertion professionnelle. Cette plateforme regroupe 3 représentants de l'Office AI, du SPAS et des ORP et un médecin-conseil de l'Office AI.

### Outils de pilotage et système de contrôle interne

Le SDE a développé de nouveaux outils de suivi des prestations fournies et de pilotage de ses entités. Par ailleurs, pour tenir compte des exigences conjointes du SECO et du CCF, le système de contrôle interne a été renforcé.

### Contrôle et régulation du marché du travail

Dans un marché du travail confronté à une extension supplémentaire de la libre circulation des personnes et à une pression sur le franc suisse en raison de la crise de l'euro, le SDE a maintenu un haut niveau de vigilance pour prévenir le dumping salarial et lutter contre le travail au noir. Du 1er janvier au 31 décembre, il a procédé à 1'056 contrôles en entreprise dans les secteurs non-conventionnés de l'économie. Les normes régissant l'activité de 266 établissements publics ont été vérifiées au titre de la convention passée avec les partenaires sociaux dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. 994 employeurs du domaine de la construction ont également été contrôlés par les inspecteurs des chantiers. Au surplus, le SDE a mené 435 contrôles en santé et sécurité au travail sur l'ensemble du canton et l'Inspection de la Ville de Lausanne (ITL) a opéré de même à 343 reprises sur le territoire communal. Globalement, ce sont donc plus de 3'000 contrôles qui ont été réalisés dans l'économie vaudoise au titre des Mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail.

## Procédures d'extension des conventions collectives de travail

- CCT Métal-Vaud: extension de la CCT de base;
- CCT du commerce de détail de la Ville de Lausanne: remise en vigueur de l'extension;
- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud: extension de l'avenant du 14.12.2010.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
107	Remplacement des feuilles roses de décision	Terminé	Gain de productivité par la suppression d'une manipulation spécifique sur l'imprimante
108	Intégration des différents agendas des collaborateurs des ORP	Terminé	Economie de temps : Base 800 RDV / jour à raison d'un gain de 30" par RDV = 400' d'économie par jour pour l'ensemble des ORP
109	Suppression de l'autorisation de prise d'emploi pour les stagiaires des écoles hôtelières	Terminé	Gain de temps et simplification administrative
110	Développement de la GED dans REFEN (référentiel entreprises)	En cours	Diminution des frais d'impression et des frais postaux, transmission électronique des données
111	Optimisation des mesures relatives au marché du travail (MMT)	Terminé	Utilisation plus efficace des mesures relatives au marché du travail (MMT) destinées aux demandeurs d'emploi en : raccourcissant les délais d'octroi de mesures, augmentant la visibilité sur les places vacantes et occupées dans les Programmes d'emploi temporaires, facilitant le choix du bon niveau grâce à des tests d'évaluation plutôt que des entretiens.
112	Inscription administrative immédiate des demandeurs d'emploi (DE)	Terminé	Gain de temps dans la prise en charge du DE et simplification des flux d'informations
113	Suppression de l'envoi des rappels et des demandes de justification en matière de recherches d'emploi	Terminé	Gain de temps, d'argent et simplification de la procédure pour les ORP

**Sources d'informations complémentaires**

- Rapport annuel 2010 du Service de l'emploi.
- Nouvelle brochure sur les prestations destinées aux employeurs et chefs du personnel
- Nouvelle brochure sur les prestations destinées aux demandeurs d'emploi
- Etude « Evolution du travail intérimaire en Suisse romande »
- 12 Bulletins mensuels et statistiques du chômage publiés sur le site Internet
- 11 articles dans le cahier emploi de 24 heures chaque dernier jeudi du mois pour promouvoir les mesures de réinsertion professionnelle

**Groupes de prestations**  
**54.1 Politique agricole**

## 54.1 Politique agricole

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale; coordination avec les politiques publiques à incidence agricole; administration générale; surveillance de l'apprentissage; hébergement, intendance et restauration sur les sites de formation

### Descriptif

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique et de formation agricoles cantonales. Pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction de la politique agricole fédérale. Veille prospective et évaluation de ces politiques.
- Coordination avec les autres politiques publiques touchant l'agriculture (politique régionale, vétérinaire, améliorations foncières, aménagement/information du territoire, protection de l'environnement, forêts, eaux et sols, énergie, protection des consommateurs, développement durable, formation professionnelle, statistiques)
- Coordination avec les politiques transversales de l'Etat (finances, personnel, législative et juridique, bâtiments, informatique, communes, aff. extérieures, santé)
- Affaires juridiques et préparation des actes législatifs ; support informatique métier
- Administration financière et Système de contrôle interne (SCI) ; gestion des ressources humaines
- Surveillance de la formation professionnelle agricole et des métiers du cheval
- Accueil et intendance des centres d'enseignement (restauration et hébergement)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture suisse (LDK-CDCA)
- Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC : prés. VD)
- Direction de l'OFAG et services de l'administration fédérale en lien avec l'agriculture
- Services de l'Administration cantonale en lien avec l'agriculture et la formation professionnelle
- Organisations officielles et professionnelles de l'agriculture et de la formation professionnelle, au niveau cantonal, intercantonal et national
- Paysans et paysannes vaudois, vigneron et vigneronnes (toutes branches confondues)
- Entreprises formatrices et élèves en formation agricole dans le canton
- Personnes et associations accueillies sur les sites de Marcelin et de Grange-Verney
- Personnel du Service

**Groupes de prestations**  
**54.2 Formation et Vulgarisation**

## 54.2 Formation et Vulgarisation

Enseignement professionnel pour les métiers de l'agriculture, du cheval et de l'économie familiale, avec gestion de trois exploitations pédagogiques ; Vulgarisation et formation continue pour les exploitations agricoles; Recherche appliquée et suivi technique des cultures et de l'élevage

### Descriptif

- Formation professionnelle agricole (agriculteurs) et des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney et à Agrilogie Marcelin (agriculteurs, viticulteurs, cavistes)
- Formation professionnelle initiale en économie familiale au CEMEF à Marcelin
- Diverses prestations de formation supérieure (maturité professionnelle ; brevet ou maîtrise : agriculteurs, viticulteurs, cavistes, paysannes, gouvernantes de maison) et cours modulaires (permis de traiter, paiements directs, agritourisme, Marcelines)
- Surveillance des prestations déléguées de formation et de vulgarisation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale)
- Prestations de vulgarisation et fourniture de références techniques et économiques (avertissements agricoles, arboricoles et viticoles, analyses et conseils œnologiques, analyses des sols et des fourrages)
- Recherche appliquée : préparation et suivi d'essais agricoles en plein champ pour le compte de la recherche agronomique et de la vulgarisation
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire des campagnes, des vergers et du vignoble ; conception des stratégies de lutte contre les maladies et ravageurs et conseil phytosanitaire
- Exploitation des domaines pédagogiques de Grange-Verney (agricole et arboricole) et de Marcelin (arboricole et viticole ; jardin) ; recherche de nouveaux produits

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement d'Agrilogie (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney)
- Participants aux formations modulaires / formations continues
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs; professionnels du cheval; paysannes et métiers de l'économie familiale et de l'intendance
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV)
- Autes centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA)
- édition – Imz Centrale des moyens d'enseignement des métiers de l'agriculture, de l'économie laitière et de l'horticulture
- Centrale de vulgarisation AGRIDEA-Lausanne
- Stations fédérales de recherche Agroscope (ACW, ALP, ART)

**Groupes de prestations**  
**54.3 Viticulture et Promotion**

## 54.3 Viticulture et Promotion

Accompagnement de l'économie vitivinicole et contrôle de la production des vins vaudois; régie des domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve; promotion des produits et de l'image de l'agriculture vaudoise; police phytosanitaire

### Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange et des enquêtes sur les stocks
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois
- Régie des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve
- Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, de l'agritourisme, des produits des domaines cantonaux et de la formation agricole vaudoise
- Police phytosanitaire (surveillance du territoire, contrôle et instructions) concernant la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles pour l'agriculture

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture
- Propriétaires et copropriétaires viticoles
- Communes territoriales, viticoles ou propriétaires de vignes
- Interprofession vitivinicole vaudoise
- Office des vins vaudois
- Commission des désignations des vins vaudois
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB)
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants)
- Société coopérative "Cave Vaudoise"
- SCAV – Laboratoire cantonal
- SELT – Promotion économique et Police du commerce
- Organisations et associations de promotion des produits de l'agriculture et de la viticulture vaudoises, des appellations d'origine contrôlées, des produits régionaux ou de terroir, et du tourisme rural, au niveau cantonal, romand ou national
- Fédération Pays de Vaud, pays de terroir
- Comptoir suisse (Magiciens de la Terre, Beaulieu Exploitation, Swissexpo, etc.)
- Association Art de Vivre (FPVPT, OVV, OTV)
- Hospices cantonaux / CHUV et autres domaines viticoles de l'Etat
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil
- Pépiniéristes-viticulteurs et acheteurs de plants de vigne
- Ecole d'ingénieurs de Changins
- Confrérie des vigneron de Vevey
- Fondation du Château de Chillon et Musée Vaudois de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette
- Fédération vaudoise des vigneron
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers
- Clientèle privée, grossistes et détaillants (ventes de vin)

**Groupes de prestations**  
**54.4 Développement rural et contributions**

## 54.4 Développement rural et contributions

Distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles; accompagnement des projets collectifs et individuels de développement rural; droit foncier rural et droit sur le bail à ferme agricole; financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts

### Descriptif

- Gestion du système des données agricoles (inscriptions et recensements agricoles)
- Gestion des demandes et versement des contributions aux exploitants agricoles, soit les paiements directs fédéraux et les aides individuelles cantonales (contributions agro-écologiques, soutien à l'agriculture de montagne)
- Surveillance de la coordination et de l'organisation des inspections et contrôles
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts
- Accompagnement et suivi des projets agricoles de développement dans le territoire rural (réseaux écologiques, développement agricole régional, qualité du paysage, efficacité des ressources)
- Suivi et intégration paysagère des projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir et préavis sur les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres ou à l'activité agricoles

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles bénéficiaires de paiements directs
- Détenteurs d'animaux et autres exploitants agricoles (stat.)
- Propriétaires et fermiers d'immeubles agricoles situés en milieu rural
- Initiateurs et porteurs de projets collectifs de développement rural ou agro-environnementaux
- Office fédéral de l'agriculture
- Services de l'ACV en lien avec la protection de l'environnement (SFFN, SESA, SEVEN), la protection des animaux (SCAV) ou le calcul des contributions (ACI)
- Services de l'ACV en lien avec le territoire agricole (SDT-AT, OIT, IRF, SCRIS) et le développement rural (SDT-AF, SELT)
- Commissions foncière rurale
- Commissions d'affermage
- Institutions vaudoises de crédits agricoles (FIA, FIR, OVCA)
- Office de crédit agricole de Prométerre (gérance FIR-FIA-OVCA)
- Office Eco'Prest de Prométerre (coordination et délégation des contrôles)
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE
- Commissaires régionaux et suppléants
- Préposés agricoles
- Organisations et associations professionnelles, corporatives ou environnementales actives dans la défense des intérêts concernés par ces missions

## Politique agricole

### Année agricole et météo

L'année 2011 fut une année sèche et la plus chaude en moyenne annuelle dans les annales depuis 1864, avec d'importants revirements météorologiques caractérisés par un été au printemps, un automne en été et un autre été en automne. La production herbagère a souffert d'une sécheresse printanière exceptionnelle, heureusement compensée par des regains abondants en fin de saison. De fortes pluies à fin juin et début juillet ont perturbé les moissons. Les cultures ont cependant dans l'ensemble bien profité de ces précipitations ayant conduit à des rendements exceptionnels, en particulier pour les betteraves et les pommes de terre, tant en qualité qu'en quantité. Sectoriellement, d'inquiétants désordres ont été constatés sur les marchés, notamment pour les cultures maraîchères victimes de méventes suite à l'éclatement d'une crise alimentaire en Allemagne due à une toxi-infection. Le prix du porc est tombé au plus bas et les stocks de beurre, dus à une surproduction récurrente faute d'une régulation efficace et de solidarité au sein des filières, ont pesé fortement sur le marché et le prix du lait au producteur

### Contexte international

Avec l'apparition d'importations indésirables, voire l'obligation de tolérer des modes de production jusque-là prohibés en Suisse, le principe du Cassis de Dijon est désormais remis en cause au niveau fédéral en ce qui concerne son application aux denrées alimentaires. En revanche, les négociations internationales pouvant toucher l'agriculture en Suisse sont restées au point mort (ALEA, OMC). La définition légale du "Swissness", garant crédible de la provenance suisse des produits agro-alimentaires ou industriels, est toujours en traitement par les chambres fédérales

### Politique agricole fédérale

Le Département fédéral de l'économie, par l'OFAG, a mis en consultation ses propositions relatives à la poursuite du développement de la politique agricole (PA 2014-17). Elles visent à rendre l'agriculture et les filières agro-alimentaires suisses, encore plus durables et économiquement performantes. La pièce maîtresse en est le développement du système des paiements directs, qui doit être orienté clairement vers la réalisation des objectifs fixés dans la Constitution, en répondant au principe « un objectif = une contribution ». La nouvelle politique agricole prévoit aussi d'ancrer le principe de la souveraineté alimentaire et de mettre en place une véritable Stratégie Qualité pour le développement de la valeur ajoutée à la production indigène. Le Conseil fédéral envisage d'investir 13,670 milliards de francs pour le soutien financier de l'agriculture durant la période 2014 à 2017. C'est dans ce contexte que le Canton de Vaud a pu accueillir, lors de sa tournée nationale à la rencontre de l'agriculture, M. le Conseiller fédéral Schneider-Amman en charge du DFE, notamment en Lavaux et dans le Nord vaudois

### Consultations fédérales et cantonales

Le SAGR a piloté 14 consultations fédérales et participé à 22 consultations fédérales ou cantonales concernant peu ou prou l'agriculture. La mise en consultation de la Politique agricole 2014-2017 a été le dossier principal de l'exercice, le Message du Conseil fédéral étant attendu pour le début 2012. Une autre consultation sur la défiscalisation des agocarburants a attiré l'attention sur la menace de fermeture de l'usine de biodiesel Eco Energie Etoy qui, avec l'appui du DEC, a obtenu un sursis d'une année supplémentaire en 2012 afin d'être en mesure de présenter un bilan écologique satisfaisant aux nouveaux critères de la législation fédérale

### Interventions parlementaires

Au Grand Conseil, 3 interpellations, 4 postulats, 1 résolution et 1 motion qui concernaient directement ou indirectement l'agriculture ont été déposés. Le SAGR a préparé 6 réponses à des interpellations, résolution et postulat, ainsi que deux EMPD portant sur des initiatives cantonales destinées à l'Assemblée fédérale (ALEA et haras fédéral)

### Législation cantonale

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont entrés en vigueur les textes de la [LVL Agr](#) et ses 5 règlements d'exécution, ainsi que la nouvelle organisation du SAGR destinée à leur mise en œuvre. C'est aussi la date de reprise de la DGEP par le SAGR des tâches de surveillance de l'apprentissage des métiers du champ professionnel agricole et des métiers du cheval. 2 arrêtés ont enfin été promulgués concernant d'une part les zones de protection de deux stations de fécondation apicoles sises sur Vaud, et d'autre part l'abrogation dès 2012 du Concordat sur la Haute école spécialisée d'agronomie à Zollikofen, dans la perspective de sa reprise par le seul Canton de Berne. En fin d'année, la requête de l'Union fruitière lémanique demandant la force obligatoire pour les contributions professionnelles arboricoles a été publiée dans la FAO en vue de son extension par le Conseil d'Etat dès 2012, sans enregistrer d'oppositions

### Réfectoires

L'ouverture au public des nouvelles installations de la cuisine et du réfectoire du site de Marcelin a eu lieu le 7 mars 2011. Une cérémonie d'inauguration, groupée avec celle des nouveaux locaux de la Direction et des Domaines RFI (Ressources – Finances – Intendance) et DRC



## Formation et vulgarisation

Agrilogie Grange-Verney et Marcelin – cours professionnels et examens

La mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> étape de la nouvelle ordonnance de formation a constitué un important défi à relever car la dernière année de formation prévoit un volume de cours professionnels beaucoup plus important, 880 périodes de cours contre 360 pour chacune des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années. Cette 3<sup>ème</sup> année s'organise en cours bloc tant pour les agriculteurs, les cavistes que pour les viticulteurs. A Grange-Verney, les apprentis agriculteurs ont le choix entre un cours d'automne (août - janvier), un d'hiver (octobre - avril) et un de printemps (janvier - juin); ceux qui viennent suivre les cours à Marcelin sont obligés de choisir celui d'hiver. Concernant les viticulteurs, le cours bloc se déroule sur une période avant vendanges de 3 semaines (fin août – début septembre) et une en hiver de fin octobre à mi-mars. Pour les cavistes, une solution hybride a été trouvée, à savoir une période avec un jour de cours par semaine d'août à mars interrompue par les 3 semaines de cours bloc des domaines à option en janvier (en même temps que pour les autres formations) et un cours bloc de 12 semaines entre mars et juin

Au chapitre des effectifs, le nombre d'agriculteurs et de viticulteurs en 1<sup>ère</sup> année est en baisse et il y a quelques raisons de se préoccuper de l'évolution des effectifs, tandis que les effectifs des cavistes se maintiennent. Tant chez les agriculteurs, les viticulteurs que chez les cavistes, une proportion élevée d'apprenties et d'apprentis ayant déjà un autre CFC caractérise les classes de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année. Bon nombre d'enseignants se réjouissent du fait que l'ambiance de travail et la discipline s'en ressentent de manière très positive

Pour la première fois les examens pratiques selon la nouvelle ordonnance de formation ont été organisés en juin 2011. Il a fallu former de nombreux experts et une centaine d'apprentis de 2<sup>ème</sup> année ont passé leur première partie de l'examen. Dès 2012 il y aura près de 200 apprentis à examiner avec 6 situations d'examen chacun. L'école fournit locaux, matériel et quelques experts à la Commission de formation professionnelle qui a la charge d'organiser les examens. Il en va de même des nouveaux cours interentreprises qui ont été organisés en partie dans les écoles, mais sous la responsabilité et aux frais des organisations professionnelles concernées

Domaine Vulgarisation

La vulgarisation agricole, sous forme de formation continue et de conseil à l'exploitation, est destinée aux exploitants agricoles et aux paysannes en activité. Elle est le plus souvent déléguée à des organisations professionnelles, mais est aussi exercée directement par l'Etat avec ses propres ressources humaines et techniques. La réorganisation du SAGR vise à assurer un pilotage et un suivi cohérents de la mission Vulgarisation, grâce à une coordination renforcée des prestations déléguées avec les activités effectuées directement par l'Etat, et à une généralisation des conventions de prestations ou de subventionnement avec les prestataires extérieurs

Contributions professionnelles à force obligatoire

Le financement de certaines tâches effectuées par les organismes professionnels maraîchers et arboricoles était assuré jusqu'en 2010 par des taxes professionnelles perçues par l'Etat, à disposition des organisations professionnelles spécialisées. Avec la nouvelle loi, ces organisations peuvent désormais avoir recours à une contribution professionnelle dont la force obligatoire peut être requise. Cette contribution peut être complémentaire ou remplacer la taxe professionnelle, ce qu'envisagent tant l'organisation cantonale des arboriculteurs que celle des maraîchers

## Viticulture et Promotion

Création de l'appellation d'origine contrôlée intercantonale "Vully"

Selon l'ordonnance fédérale sur la viticulture et l'importation de vin, l'extension d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) au-delà des frontières cantonales n'est possible que si elle est soumise aux mêmes exigences des cantons concernés. Or, jusqu'ici, les cantons de Fribourg et de Vaud appliquaient chacun leur propre réglementation relative à l'AOC des vins issus du vignoble du Vully, situé sur le territoire des deux cantons. Au vu de cet état de faits, l'Office fédéral de l'agriculture a refusé d'inscrire l'AOC Vully dans le répertoire suisse des AOC. Face à cette situation, les deux cantons, s'appuyant sur un groupe de travail commun, ont harmonisé les sept critères de l'ordonnance précitée afin de définir une AOC intercantonale. Cette nouvelle réglementation - concrétisée par les modifications de l'ordonnance fribourgeoise sur la vigne et le vin, du règlement sur les vins vaudois et de celui sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange - est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011, permettant ainsi à l'AOC Vully d'être inscrite au répertoire suisse des AOC. Pour mémoire, la surface totale du vignoble du Vully est de 153 ha, soit 103 ha pour les vignes fribourgeoises et 50 ha pour les vaudoises

Rattachement des secteurs Promotion et Police phytosanitaire

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'OCVP n'est plus en charge du conseil technique viticole, du laboratoire d'œnologie et de la régie des Domaines de Marcelin. En revanche, lui sont désormais subordonnés le secteur "Promotion" des produits agricoles vaudois, qui assure également la commercialisation des vins des exploitations pédagogiques de Marcelin et des domaines viticoles des Hospices cantonaux, et l'unité "Police phytosanitaire" dont l'action s'étend à toutes les cultures végétales du Canton, s'agissant des maladies et ravageurs dits de quarantaine

## Développement rural et contributions

Paiements directs et autres contributions

Au plan cantonal, le total des paiements directs alloués pour l'exercice 2011 a représenté un montant de 232 millions de francs (équivalent à 2010), auquel se sont ajoutés 18,8 mios de primes de cultures (+3%), 11,1 mios de contributions d'estivage (équivalent à 2010) et 6.2 mios de contributions écologiques particulières (+68%). Les aides individuelles introduites en 2011 par la LVLAg pour le soutien de l'agriculture biologique et le maintien de la fertilité des sols ont atteint un montant de CHF 165 000

#### Développement remarquable des projets de réseaux écologiques OQE

Sous l'impulsion des objectifs de la LVLAg, de par la nécessité d'anticiper le développement des paiements directs et avec l'appui de la vulgarisation, les réseaux écologiques dans l'agriculture ont pris un essor très important en 2011. En effet, 13 nouveaux réseaux ont été mis en place par des associations d'agriculteurs vaudois. En vertu des dispositions de l'ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (OQE du 4 avril 2001, RS 910.1), 2'592 hectares, répartis dans 42 réseaux, peuvent ainsi bénéficier des contributions fédérales, complétées à hauteur de 20 % par le Canton de Vaud

#### Projets de développement régionaux agricoles (PDRA)

Depuis 2007, l'Office fédéral de l'agriculture et les cantons peuvent soutenir des projets de développement régional dans lesquels l'agriculture est largement impliquée. Ces projets doivent comprendre des mesures visant à créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture. Ils permettent ainsi de renforcer la collaboration interprofessionnelle entre l'agriculture et les secteurs connexes tels que l'artisanat, le tourisme, l'économie du bois et la sylviculture. Cependant, ils peuvent aussi comprendre des mesures destinées à réaliser des objectifs d'intérêt public (p. ex. aspects écologiques, sociaux ou culturels). Les mesures doivent être axées sur une approche intégrée quant au fond et coordonnées avec le développement régional et avec l'aménagement du territoire. Quatre projets vaudois ont été acceptés par la Confédération et sont actuellement en phase d'étude préliminaire ou d'avant-projet. En plus des crédits d'améliorations structurelles prévus à cet effet par la LAF (SDT), ces projets peuvent bénéficier d'aides financières cantonales en faveur des études de projet ou au titre de la promotion de l'économie agricole ou régionale, en vertu de la LVLAg ou de la LADE. Ces projets sont toutefois empreints d'une grande complexité, impliquant beaucoup d'acteurs à coordonner, en marge des porteurs agricoles du projet. Ils requièrent un soutien important, financier ou administratif, en vue d'un accompagnement solide des projets sur plusieurs années (de l'esquisse de projet jusqu'à la mise en exploitation effective des investissements), que ce soit sous forme de vulgarisation directe ou déléguée, de coaching ou de coordination administrative, ou de lignes budgétaires assurées sur plusieurs exercices

## Politique agricole

### *Etude sur les filières agro-alimentaires*

Le rapport final de l'étude Filagro conduite par agridea a été rendu public en décembre 2011 et a fait l'objet d'une restitution auprès des professionnels intéressés, à la Halle romande des produits du terroir à Lausanne. 12 filières stratégiques pour le Canton de Vaud ont ainsi été analysées et leur potentiel évalué à l'aune des perspectives offertes par les marchés et des atouts ou faiblesses spécifiques à la production vaudoise, recensant les attentes des professionnels en terme de soutien de la part des pouvoirs publics et les opportunités les plus prometteuses pour l'avenir

## Formation et Vulgarisation

### *Agrilogie CEMEF - Jardin pédagogique*

Depuis janvier 2011, le jardin de Marcelin est rattaché au CEMEF. Il n'est plus orienté sur la production maraîchère de type grandes exploitations. Avec la fermeture d'un des deux points de vente du site, le jardin potager est à but pédagogique, avec la mission de fournir en produits frais (légumes et petits fruits de saison) les réfectoires de Marcelin et de Grange-Verney

### *Vulgarisation déléguée – cultures spéciales*

La vulgarisation en arboriculture professionnelle a été transférée pour l'essentiel à l'organisation spécialisée, l'Union fruitière lémanique (UFL), à l'image de ce qui est déjà pratiqué en culture maraîchère. Un inventaire commun et systématique des actions de vulgarisation internalisée et externalisée (déléguée) a permis de formaliser cette délégation par une convention de prestations, pour un subventionnement prévu sur une durée de 5 ans. Une démarche identique est en cours avec la Fédération vaudoise des producteurs de légumes qui a mis sur pied en 2011, en partenariat avec les maraîchers genevois, un Office technique maraîcher (OTM). Cette sarl a repris les activités et le personnel de l'Office central vaudois de la culture maraîchère, supprimé par la LVLAg

## Viticulture et Promotion

### *Commission des Premiers grands crus (CPGC)*

Inaugurant la création de cette prestigieuse mention, 20 producteurs et encaveurs ont soumis leurs dossiers de candidatures à la CPGC qui, sur ces bases, a procédé aux visites d'exploitations. La commercialisation des vins reconnus comme Premiers grands crus débutera en conséquence avec ceux issus du millésime 2011. Par contrat de mandat, la gestion du secrétariat de la CPGC a été confiée au Centre patronal

## Développement rural et contributions

### *Projet pilote Qualité du paysage de la plaine de l'Orbe*

Dans le cadre de la prochaine étape de la politique agricole 2014-2017, il est prévu que la Confédération introduise, au titre du développement du système des paiements directs, des contributions à la qualité du paysage. Celles-ci représentent un enjeu considérable vu qu'elles viendront remplacer une part substantielle des actuelles contributions versées à la surface agricole. En vue de la concrétisation du concept de ces nouvelles contributions, l'Office fédéral de l'agriculture a retenu 4 sites, dont l'un dans la Plaine de l'Orbe, pour mener des projets pilotes en collaboration avec les cantons. Ces projets ont pour but d'examiner la mesure et de développer une aide à l'exécution simple et appropriée. Pour le canton de Vaud, ce projet pilote est réalisé dans un périmètre comprenant les territoires des communes d'Agiez, Arnex-sur-Orbe, Bavois, Bofflens, Chavornay, Croy, Orbe, Orny et Pompaples. Sur une durée de trois ans, le SAGR s'est engagé à élaborer les objectifs paysagers en fournissant à l'OFAG un rapport de projet comprenant un concept de mesures, une clé de répartition des contributions et un concept d'évaluation de la mise en œuvre (déposé à fin 2011), afin de pouvoir ensuite établir des conventions avec les agriculteurs intéressés et leur verser des contributions en 2012 et 2013

### *Projet Ammoniac Vaud – préservation de ses ressources*

Les articles 77a et 77b LAg prévoient l'octroi de contributions destinées à améliorer l'utilisation des ressources naturelles dans l'agriculture. Les domaines-cibles sont les ressources nécessaires à la production agricole, telles que l'azote, le phosphore et l'énergie, l'optimisation de la protection phytosanitaire ainsi que la protection renforcée et l'utilisation plus durable du sol, de la biodiversité dans l'agriculture et du paysage. C'est ainsi qu'a démarré en 2011 le projet Ammoniac Vaud qui vise à améliorer l'utilisation de l'azote en effectuant principalement des épandages de purin aux moyens de citernes à purin équipées de "pendillards". Quelques 274 agriculteurs se sont engagés à réaliser ce type

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
114	Mise en place d'un numéro de TVA unique pour toutes les entités du SAGR	Réalisée	Mesure entrée en vigueur en 2010 et qui a permis des simplifications administratives dans la gestion de la TVA
115	Simplification du processus pour les acquits partiels de vendange : <i>possibilité est offerte aux communes viticoles de remplir les formulaires en ligne</i>	Réalisée	Opérationnelle depuis les vendanges 2010. Il en résulte un important gain de temps, une grande souplesse d'utilisation et une réelle amélioration de la qualité des données traitées
116	Amélioration de la gestion des cuisines sur les deux sites du SAGR : réalisations <ul style="list-style-type: none"> <li>• installation d'un self-service à Marcelin</li> <li>• système de cartes à pré-paiement (s/2 sites)</li> <li>• méthode de cuisson en "liaison froide"</li> <li>• uniformisation entre les sites</li> <li>• diversification des offres de repas : 4 menus, dont un végétarien, à Marcelin et 2 menus à Grange-Verney</li> <li>• intensification sensible de l'utilisation des produits des exploitations pédagogiques du service, régionaux ou biologiques</li> </ul>	Réalisée	Infrastructures techniques, méthodes de restauration et offre diversifiée de repas  Mandat d'étude en cours avec l'objectif principal de "rendre la restauration rentable et d'optimiser les prestations".  Les conclusions de ce mandat devraient permettre une introduction progressive de mesures à court et moyen termes, échelonnées dès 2012
117	Dématérialisation des processus "recensements et paiements directs"  <i>mise en oeuvre d'une nouvelle solution Web pour le recensement des données agricoles et la gestion des mesures de contrôles</i>	En cours	Mandat informatique intercantonal ACORDA délivré à agridea
118	Simplification des processus de facturation et de stock pour les produits des exploitations agricoles et viticoles pédagogiques  <i>définition d'un nouveau processus visant à assurer que l'intégralité des biens et services délivrés sont facturés et que tous les moyens sont mis en oeuvre pour le recouvrement des factures</i>	Réalisée	Mise en vigueur du nouveau processus approuvé le 29 septembre 2011. Ce document définit également les rôles d'émission, de validation, de saisie et de contrôles des factures émises par le service
119	Dématérialisation des processus de la commission foncière 1  <i>processus d'élaboration et de transmission en ligne des dossiers complets par les notaires, avec possibilité de consultation en ligne par les services cantonaux impliqués</i>	En cours	En 2011, le secrétariat administratif de la CF 1, par Prometerre, a fait établir le cahier des charges d'un mandat informatique par un bureau spécialisé

## Sources d'informations complémentaires

### Politique agricole

---

- Rapport final "[Valorisation des produits des filières agricoles vaudoises](#)" – décembre 2011
- Rapport sur les effets du décret du 4 novembre 2008 prolongeant du 1<sup>er</sup> septembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2010 la norme minimale de 0,75 UMOS pour les entreprises agricoles – novembre 2011

### Formation et Vulgarisation

---

- Rapport de gestion d'Agrilogie 2011
- Rapports phytosanitaires 2011
- Bulletins [Gest'Alpe Info](#) (mai et novembre 2011)

### Viticulture et Promotion

---

- Brochure "[Registre cantonal des vignes 2011](#)"
- Brochure "[Contrôle officiel de la vendange 2011](#)"
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2011 (paraît au début d'avril 2012)

**Groupes de prestations**  
**307.0 Administration générale**

Gestion et administration.

## **Descriptif**

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## Groupes de prestations

### 307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur le plan des procédures.

#### Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

**Groupes de prestations**  
**307.2 Appui juridique**

Concevoir, appuyer et conseiller.

### **Descriptif**

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.



**Groupes de prestations**  
**307.3 Aménagement communal**

## **Descriptif**

---

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Chef du département du DEC.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

**Groupes de prestations**  
**307.4 Aménagement cantonal et régional**

**Descriptif**

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

**Groupes de prestations**  
**307.5 Groupe opérationnel des pôles**

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

## Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

**Groupes de prestations**  
**307.6 Hors zone à bâtir**

## **Descriptif**

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

**Groupes de prestations**  
**307.7 Améliorations foncières**

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

## **Descriptif**

### **1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF**

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préavisier les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

### **2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF**

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

### **3) GESTION FONCIERE**

#### **Morcellement et faisabilité foncière**

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.

Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Sur le plan organisationnel

La mise en œuvre progressive du Plan directeur cantonal et sa 1<sup>ère</sup> adaptation (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2011), les cinq projets agglomérations du canton, la pression démographique (logements) et les cartes des dangers naturels ont des répercussions importantes sur le service.

En effet, le PDCn et d'autres mesures comme les dangers naturels introduisent de nouvelles problématiques qui doivent être intégrées dans les plans d'affectation communaux. L'accompagnement et le contrôle de ces plans ont généré une augmentation sensible du nombre de dossiers et de leur complexité (vérification de la prise en compte du PDCn). L'augmentation de la charge de travail va se poursuivre ces prochaines années en raison des révisions des plans d'affectation et de l'avancement des projets d'agglomération.

- 1. Aménagement communal (AC) :** La coordination des différents intérêts et l'augmentation du nombre de projets de planification étudiés par les communes et les particuliers a pour conséquence que de nombreux mandats sont confiés à des professionnels insuffisamment expérimentés ou compétents avec à la clé des répercussions sur la qualité des dossiers produits qui oblige l'ACV à des rapports d'examen critiques souvent mal compris par les municipalités. Pour tenter d'améliorer la qualité et simplifier le travail des communes et des mandataires, nous avons élaboré et avons mis à disposition une checklist concernant le contenu des dossiers, des documents types et un règlement type.
- 2. Hors zone à bâtir (HZB) :** Même si le travail n'est pas encore totalement abouti en ce qui concerne les dossiers de travaux illicites, le retard dans l'examen des dossiers est maintenant sous contrôle.
- 3. Groupe opérationnel des pôles (GOP) :** Le rapport d'actualisation de la politique des pôles de développement (PPDE) a été adopté par le Conseil d'Etat le 8 juin 2011. Une consultation élargie, réalisée dans le cadre de la consultation du rapport sur la Politique d'appui au développement économique (PADE), s'est déroulée en amont. Globalement, l'actualisation de la PPDE a été reçue très favorablement, le cadre de référence qu'elle pose a été relevé comme utile et les enjeux identifiés comme pertinents. Suite à la consultation, le rapport a été adapté et renforcé sur certains points, notamment le rôle en aménagement du territoire des régions, l'orientation des actions du GOP sur la mise en œuvre des planifications directrices, et le rôle du GOP pour des actions coordonnées en faveur du logement. Un projet d'adaptation de la fiche D11 du PDCn (PPDE) a été réalisé. L'une des mesures du plan d'actions prévu a fait l'objet d'un développement informatique concernant la mise en place d'une base de données des terrains (BD-terrain), développée par le SELT en coordination avec le GOP. Cet outil a été mis à disposition des régions mi 2011.
- 4. Aménagement cantonal et régional (ACR) :** La première adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Celle-ci comprend notamment une mesure remaniée sur les surfaces d'assolement ainsi qu'une fiche régionale pour chacune des cinq agglomérations sises sur le territoire cantonal. La deuxième adaptation comprenant la révision de deux tiers des mesures dont une remaniée sur les installations à forte fréquentation et une nouvelle sur les résidences secondaires, est en cours d'examen préalable auprès de la Confédération. Le canevas du premier rapport sur le développement territorial, basé notamment sur un rapport de monitoring, a par ailleurs été soumis à la Délégation du Conseil d'Etat (DTMDT).  
Le Canton de Vaud est partie prenante de cinq projets d'agglomérations. Ceux des agglomérations yverdonnoise (**AggloY**), de Lausanne-Morges (**ALM**) et franco-valdo-genevoise (**AFVG**), déposés auprès de la Confédération en décembre 2007, ont obtenu un taux de cofinancement fédéral de 35% pour l'AggloY et de 40% pour l'ALM et l'AFVG. Entre janvier et juillet 2011, des Accords sur les prestations, concernant la première tranche des mesures infrastructurelles, ont été signés avec la Confédération. Ces projets sont actuellement en cours de mise en œuvre tandis que leur premier projet de révision est élaboré en parallèle, dans l'optique de déposer à Berne des projets de 2<sup>ème</sup> génération révisés, comprenant des mesures infrastructurelles et non infrastructurelles le 30 juin 2012.  
Les travaux d'élaboration des projets d'agglomération Riviera - Veveyse - Haut-Lac (**Rivelac**) et du Chablais (**Chablais agglo**) se sont poursuivis et ces projets ont été déposés auprès de la Confédération fin décembre 2011. Ceux-ci pourront prétendre à des cofinancements fédéraux pour des mesures infrastructurelles à partir de janvier 2015.
- 5. Améliorations foncières (AF) :** L'EMPD accordant un crédit cadre de CHF 32 MIO en vue de financer les subventions cantonales pour les années 2011 à 2014 a été adopté par le Grand Conseil le 1<sup>er</sup> semestre 2011. En termes d'investissements totaux, la division a continué, en 2011, à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. La poursuite des activités des 17 syndicats de terrain à bâtir en activité permettra la mise sur le marché de 3'000 logements. Plusieurs nouvelles études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2011.
- 6. Le SDT dans son ensemble :** Les différentes divisions du SDT ont encore dû faire face à plusieurs changements de collaborateurs suite à des départs, des maladies de longue durée et à des diminutions de taux d'activité de la part de certains collaborateurs engendrant des redistributions de tâches avec rocamboles au niveau des arrondissements.

### 7. Politique cantonale en matière de développement territorial :

A cet égard, il convient d'évoquer certains gros chantiers :

- **LLavaux** : Le projet a été transmis au Grand Conseil en septembre 2010. Le Grand Conseil l'a examiné en plénum lors des séances en novembre 2011. Il a adopté le projet de modification de la loi et du plan de protection sous réserve de quelques amendements. Le texte et la carte ont été publiés dans la FAO du 9 décembre 2011.
- **Pour le financement par les propriétaires des frais d'infrastructures générales (motion Haldy)** : Le Grand Conseil a adopté le 11 janvier 2011 le projet de modification de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956 (LICom / RSV 650.11) et de la loi sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000 (LI/ RSV 642.11). L'entrée en vigueur a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2011. Le SDT a élaboré un règlement-type pour faciliter le travail des communes. Il a été adressé à toutes les communes et figure sur le site internet du SDT. De nombreux conseils ont été prodigués aux communes pour les aider à mettre en œuvre ces nouvelles dispositions. L'ASPAN a organisé une formation à l'intention des nouvelles municipalités. Le SDT y a participé et a contribué à la formation dans ce domaine.
- Enfin le SDT a notamment collaboré aux réflexions sur : **le projet de 3<sup>ème</sup> correction du Rhône**, qui comprend également le projet de barrage Massongex-Bex-Rhône,
- **les dangers naturels** : Dans l'attente de la finalisation des cartes de dangers naturels, les groupes de travail interservices définissent les modifications à apporter aux législations et les principes de transcription des dangers et des risques naturels dans les plans d'affectation du territoire.



## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

En 2011, le Service du développement territorial (SDT) a été impliqué dans de nombreux projets que ce soit au stade de leur approbation, de leur mise en oeuvre ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire que pour les améliorations foncières. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

**Plan directeur cantonal (PDCn) :** La première adaptation du PDCn adoptée le 16 novembre 2010 par le Grand Conseil a été approuvée le 14 juillet 2011 (mesures régionales) et le 3 novembre 2011 (mesures thématiques) par la Confédération. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Quant à la deuxième adaptation du PDCn, elle a été soumise le 3 septembre 2011 à la Confédération pour examen préalable technique après un important travail de coordination et de mise à jour par les services concernés, deux tiers des mesures étant ainsi révisées. Ce bilan et les enjeux qui en découlent constituent la trame du **premier rapport sur le développement territorial**, dont le canevas a été soumis à la Délégation du Conseil d'Etat en septembre 2011. Pour faciliter la mise en oeuvre du PDCn, trois brochures d'aide à l'application ont été publiées en janvier 2011 : le Guide du dimensionnement de la zone à bâtir (rédigé par la Commission d'application du PDCn et validé par le Conseil d'Etat), la Méthode pour délimiter le périmètre des centres (validée par le Chef du DEC) et le Cadre juridique fédéral pour le réexamen du dimensionnement de la zone à bâtir (étude de base). <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/>

**La Commission des rives du lac** a examiné de nombreux dossiers de construction et de planification dans le périmètre des différents plans directeurs des rives ou en bordure de rive, notamment les travaux réalisés par la Fondation des Moulins de Rivaz; PPA Tatiana – Colovray, communes de Nyon et Crans. Elle a également commencé ses travaux pour préparer un futur EMPD.

## Autres projets cantonaux

**Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) :** Plusieurs tests ont été effectués durant le premier semestre 2011 selon les critères de la stratégie ICFF ceci afin de vérifier leur pertinence et les valeurs attribuées dans les différents domaines. Les sites suivants ont particulièrement été étudiés : Cocagne-Buyère à Bussigny, agrandissement d'un centre commercial à Chamard (Montagny-près-Yverdon), d'un centre commercial à Chavannes-de-Bogis (en cours), d'un supermarché à Villars-le-Terroir, PPA comprenant des surfaces commerciales à Chavannes-près-Renens et Cully. Suite aux expériences menées, la stratégie ICFF a été adaptée en conséquence. En outre, cette thématique a été intégrée dans le projet de 2<sup>ème</sup> adaptation du PDCn et dans la modification de la LATC.

**Paysage de l'habitat historiquement dispersé de la Haute - Broye :** Le rapport final a été validé. Un complément d'étude destiné à généraliser la méthode de travail pour l'ensemble du territoire de l'habitat historiquement dispersé est en cours.

**Stratégie cantonale pour les résidences secondaires :** Suite à la parution du guide pour la planification directrice cantonale des résidences secondaires de l'ARE, le SDT a engagé un mandat, en collaboration avec le SELT, pour la définition d'une politique cantonale en matière de résidences secondaires. Celle-ci sera intégrée dans la 2<sup>ème</sup> adaptation du PDCn et sera prise en compte dans la modification de la LATC.

## Projets d'agglomération

Entre janvier et juillet 2011, des Accords sur les prestations, concernant la première tranche des mesures infrastructurelles, ont été signés avec la Confédération. Ces projets sont actuellement en cours de mise en oeuvre tandis que leur premier projet de révision est élaboré en parallèle, dans l'optique de déposer à Berne des projets de 2<sup>ème</sup> génération, comprenant des mesures infrastructurelles et non infrastructurelles. Ceux-ci touchent les agglomérations franco-valdo-genevoises (PAFVG, co-signature avec le Canton de Genève), Lausanne-Morges (PALM) et yverdonnoise (AggloY). Le SDT a été très fortement impliqué pour assurer l'avancement et l'aboutissement des projets d'agglomération (l'AFVG est piloté par Genève). A cet effet, des collaborateurs et le Chef de service ont dû assumer des tâches extraordinaires.

Le détail de l'avancement des projets des 5 agglomérations est présenté ci-après :

### Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ALM)

Le mandat pour l'élaboration du PALM 2<sup>ème</sup> génération (PALM 2012) a été attribué pour un dépôt de dossier auprès de la Confédération fin juin 2012. Une structure de projet a été mise en place pour cadrer le mandat et aboutir à un projet élaboré dans les délais impartis par la Confédération. Le SDT est fortement impliqué dans cette structure.

Mandat d'étude Environnement, Nature et Paysage : Le volet Evaluation environnementale stratégique et le volet Parcs, nature et paysage ont été finalisés en 2011. Les résultats principaux ont été présentés lors d'un atelier en juin 2011, avec la participation des représentants techniques des différentes structures du PALM. Ces études sont intégrées dans le projet de 2<sup>ème</sup> génération.

### Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise (AFVG)

Le projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) est en phase d'élaboration. Le PA2 confirme les bases du premier projet déposé en

2007 auprès de la Confédération, en apportant certaines précisions nécessaires à la qualification des territoires et des centres, ainsi que leur rôle à jouer dans l'agglomération. Concernant le territoire vaudois, les **Lignes directrices Gex-Nyon** ont été finalisées. Trois thématiques principales ont été abordées : consolidation du projet de réseau multipolaire transfrontalier, recherche de synergies pour les offres de loisirs, de tourisme et de culture, ainsi que les pistes pour le développement transfrontalier du patrimoine naturel et paysager.

Le **périmètre d'aménagement concerté d'agglomération de l'AFVG** est en phase finale d'élaboration, en coordination étroite avec le PA2, notamment pour la définition des mesures pour lesquelles un cofinancement fédéral sera demandé.

Le **projet de convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière** du PAFVG (GLCT-PAFVG) est actuellement en procédure d'approbation par les partenaires. Concernant la procédure vaudoise, le passage de l'EMPD devant le Grand Conseil est prévu au premier trimestre 2012.

### **Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)**

La mise en oeuvre des travaux concernant le projet de 1<sup>ère</sup> génération se sont poursuivis. Sont concernés : a) l'achèvement du masterplan Traversée centre, qui définit les principes d'aménagement du secteur d'Yverdon-les-Bains situé entre la vieille-ville, la Thielle, la gare et le Canal Oriental; b) l'examen préalable du Plan directeur localisé Gare-Lac, qui définit les principes de restructuration du secteur situé entre la gare et le lac; c) la reprise de l'étude-test Chamard – Châtelard, territoire à revaloriser situé au carrefour des communes de Montagny-près-Yverdon, Grandson et Yverdon-les-Bains. Le SDT participe au groupe de suivi de cette étude.

Quant à l'élaboration du projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération, la Confédération a défini le programme et les délais. Le SDT est fortement impliqué dans la structure de ce projet. [www.aggloY.ch](http://www.aggloY.ch)

### **Projet d'agglomération de la Riviera / Veveyse /Haut-Lac**

2011 a été l'année de l'élaboration du projet. Après la définition des principes et concepts (volet stratégique), plus de 110 mesures ont été établies (volet opérationnel). Partenaire déjà très actif, le SDT a vu son rôle encore renforcé pour assurer la finalisation du projet dans les délais impartis. L'objectif prioritaire a été de tout mettre en oeuvre afin d'assurer le dépôt du projet à la Confédération le 31 décembre 2011, c'est-à-dire négociation avec l'ARE, recadrage avec les communes et les mandataires, organisation d'ateliers et d'une conférence publique. Le délai a pu être respecté.

### **Projet d'agglomération du Chablais**

2011 a consisté à élaborer et détailler les mesures proposées, afin de déposer le dossier complet à la Confédération le 31 décembre 2011. Avec le rôle renforcé du SDT et l'organisation adéquate mise en place, le projet d'agglomération du Chablais a pu être déposé dans les délais impartis par la Confédération.

## **Planifications directrices régionales (PDR)**

---

### **PDR de Nyon (PDRN)**

Le volet stratégique du PDRN a été révisé en fonction des remarques lors de l'examen complémentaire cantonal et des observations émises pendant la consultation publique. La procédure d'adoption du document final par les communes est pratiquement achevée. Le volet opérationnel du PDRN est en phase d'élaboration.

### **PDR de Morges (PDRm)**

L'initialisation de projet du PDRm a été effectuée en 2011, en partenariat entre le Canton et l'Association régionale Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM). A cet effet, le document de cadrage et le cahier des charges ont été élaborés en vue de l'appel d'offres, lancé en novembre 2011. Le début de l'étude est prévu en janvier 2012.

### **PDR intercantonal de la Broye**

Durant le premier semestre 2011 le travail a surtout porté sur le complément paysager à intégrer au PDR. Le SDT et le SFFN ont traité directement cet aspect en complétant le travail des mandataires et la question des ICFF pour la région a été intégrée dans le PDR, en coordination avec le Canton de Fribourg. Les services cantonaux ont rendu les documents durant le premier trimestre de l'année 2011, cependant, la validation par la COREB a pris plus de temps que prévu. Des questions stratégiques telles que la possible implantation d'un grand magasin d'ameublement ont retardé la finalisation du PDR qui a finalement été transmis à mi-novembre 2011 pour examen complémentaire par les services cantonaux. Il est prévu que la consultation publique débute en février 2012.

### **PDR du Gros de Vaud**

Le Plan directeur régional du Gros de Vaud a abouti en juillet à un diagnostic qui a été approuvé avec quelques réserves par le Copil. La réflexion porte maintenant sur les scénarios de développement à envisager.

### **PDR de Lavaux-Oron**

Un groupe de travail réunissant le préfet, des représentants des communes et le SDT a élaboré le document cadre du PDR qui a été validé par l'ensemble des communes en juin 2011. Le 7 décembre 2011, la procédure d'appel d'offres a été lancée. Le démarrage du projet est

## Réactualisation des sites stratégiques

---

L'année 2011 s'est caractérisée par la poursuite des actions partenariales d'actualisation et de valorisation des sites stratégiques. Les principales actions menées en 2011 (réparties par associations régionales) sont :

- **Aigle Région** : finalisation du PDL de Villeneuve Gare pour une approbation début 2012, réflexions préliminaires sur la valorisation des sites d'Aigle et des Fourches ainsi que sur la question de la réhabilitation du site de Roche,
- **Lausanne Région** : lancement du PPA pour le secteur En Dorigny à Chavannes-près-Renens, élaboration d'un accord cadre pour la valorisation du secteur "Côtes de la Bourdonnette" avec le schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL) et la commune de Chavannes-près-Renens, masterplan pour le secteur Pont Bleu à Renens, lancement d'un concours pour le site de Malley-centre à Renens et Prilly, lignes directrices pour la valorisation du secteur de Vernie-Crissier et accord cadre pour un PPA site Lentillière Nord à Crissier, accompagnement du PDL pour le site Valeyre-Venoge à Ecublens et St-Sulpice. Etablissement de la modification du PAC Vennes à Epalinges et Lausanne permettant d'augmenter le potentiel constructible du site du Biopôle. Accompagnement pour le lancement de l'étude d'identification du site stratégique du schéma directeur du nord lausannois (SDNL) dans le secteur de la Saugue à Romanel-sur-Lausanne.
- **Région Nyon** : finalisation du PDL de Coppet Gare et lancement de la réflexion suite aux amendements du Conseil communal. Mise en œuvre du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) : catalogue de mesures validé par les communes partenaires et préavisé par les services cantonaux. Chantier 1 RDU (route de desserte urbaine): accord sur l'engagement d'un chef de projet (en attente de la validation par la Ville de Nyon), validation du document de cadrage du tronçon Eysins-Nyon et lancement de la démarche de cadrage pour les secteurs Nyon et Prangins. Mise en œuvre du schéma directeur de Gland-Vich (SDGV): début de l'étude AT/AF, étude et négociations pour la réorganisation des activités de la Balastière de Gland. Rolle : études pour la délocalisation des activités d'une entreprise vinicole en dehors du site stratégique de Rolle ou sa réorganisation sur place, libérant du terrain pour la création d'une zone mixte (habitat-emploi) proche de la gare.
- **ADNV** : en coordination avec le projet d'agglomération AggloY : finalisation du PPA PST (parc scientifique et technologique) Y-Parc, poursuite de la procédure de planification du site de la Poissine à Grandson (création du syndicat AF, étude de l'accessibilité ferroviaire). A Orbe, élaboration du Schéma directeur Orbe-Sud, comprenant le site stratégique d'activité, le secteur de la gare et des secteurs pour le logement. A Chavornay, coordination du développement du pôle logistique (travaux d'équipements, besoins futurs des entreprises SICPA et Terco). En coordination avec l'ADEOC, suivi du plan de mobilité de site, des études routières et coordination avec le projet ferroviaire de l'Orbe/Chavornay.
- **ARCAM** : finalisation de la modification du PAC de Littoral Parc, élaboration du PPA Morges Gare Sud sur la base du PDL, finalisation du PPA Câbleries de Cossonay secteur Nord (Venoge Parc), coordination du développement du site d'Eclépens avec les contraintes OPAM liées au gazoduc.
- **ARGDV** : finalisation de l'étude d'accessibilité rail-route pour les sites de Daillens-Eclépens et coordination de projets d'implantation sur le site d'Aclens-Vufflens,
- **ARO** : démarches de valorisation des trois secteurs du site de Palézieux : La Saugue, Palézieux Gare et Sous Gare : établissement du PPA de La Saugue (importante création de logements avec services de proximité), étude foncière du secteur de la gare de part et d'autre des voies de chemin de fer et poursuite des réflexions sur la planification du secteur Sous Gare.
- **COREB** : suivi des actions liées à la mise en exploitation de l'Aéropôle de Payerne, de la définition des sites stratégiques de Payerne centre dans le cadre de l'élaboration du PDCom, d'un projet de centre commercial près de la gare à Payerne et la stratégie de valorisation du site de Moudon (Schéma directeur, étude d'accessibilité multimodale, étude de relocalisation de l'étang ROD).
- **Promove** : dans le cadre du projet d'agglomération Rivelac : initialisation d'une démarche de partenariat sur le site de Vevey Centre pour le secteur nord de la gare (en cours).

## Valorisation prospective

---

Parallèlement aux actions de mise en œuvre dans les sites stratégiques, un ensemble de projets particuliers a fait l'objet d'un accompagnement et d'un soutien opérationnel du GOP. Exemple, l'étude pour le développement d'un Lignopôle (Avantibois) dans le canton, la réflexion sur les plateformes de marchandises rail-route, la démarche de valorisation des plans de mobilité d'entreprises ou de site, la réflexion sur le soutien opérationnel aux projets de logement, etc.

Le SDT est également impliqué dans des projets de maintien ou de développement d'entreprises importantes dans le canton (SICPA, Nestlé, Novartis,.....).

No	Intitulé	Statut	Commentaires
126	Suppression de la double saisie informatique des plans d'affectation communaux par la définition et la mise en place d'une norme de transfert informatique des plans d'affectation communaux		
127	Simplification des démarches concernant l'aperçu de l'état de l'équipement communal et l'évaluation des réserves en zone à bâtir		
128	Amélioration des projets de planifications régionales et communales par la définition d'un document cadre pour tous les projets de la planification directrice		
129	Simplification du travail de police des communes dans le domaine des constructions illicites par la mise à disposition d'un guide de conseils		
130	Réalisation d'un guide sur la transcription des cartes de dangers naturels dans les plans d'affectation communaux		
131	Redéfinition des processus d'examen et de suivi des dossiers de la division améliorations foncières du SDT et mise en place d'un outil informatique adéquat		
132	Définition des règles et des limites de la "haute surveillance" pour les projets d'amélioration foncière et séparation des activités de surveillance et de contrôle de celles liées au conseil		
133	Mise en place d'un système de suivi informatique des dossiers		
134	Accélération du traitement des dossiers de la construction et des courriers liés		
135	Amélioration de la coordination entre les services dans les traitements des dossiers liés à des installations de capteurs solaires		
136	Simplification des demandes de fractionnement de parcelles		

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de l'Économie (DEC)  
Service du développement territorial (SDT)

**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**56.4 Equipements sportifs**

## 56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

### Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).
- Fondation "Fonds du sport vaudois".

**Groupes de prestations**  
**56.3 Promotion du sport**

## 56.3 Promotion du sport

---

Promotion du sport.

### Descriptif

---

- Organisation et développement du mouvement Jeunesse+Sport.
- Collaboration à la gestion, l'exploitation et la distribution du Fonds du sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Public.

**Groupes de prestations**  
**56.2 Education physique**

## 56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

### Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation et maîtres généralistes CYP+CIN.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).



**Groupes de prestations**  
**56.1 Organismes sportifs internationaux**

---

## **56.1 Organismes sportifs internationaux**

---

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

### **Descriptif**

---

- Attirer de nouvelles fédérations et organisations sportives internationales sur territoire vaudois.
- Favoriser l'installation de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes organisateurs de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO) - anciennement SELT.
- Swiss Olympic.

**Groupes de prestations**  
**56.0 Administration**

## 56.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## **Le SEPS en 2011, c'est :**

### Sur le plan interne

- Le recrutement et l'engagement d'un collaborateur auxiliaire (ambassadeur Cool & Clean).
- Le recrutement et l'engagement d'une collaboratrice au secteur Jeunesse+Sport.
- Le recrutement et l'engagement d'une collaboratrice au secteur associatif.
- Le recrutement du remplaçant du préposé aux équipements sportifs, qui fait valoir ses droits à la retraite au début 2012 (engagement mars 2012).

### La publication

- d'un calendrier du fair play en collaboration avec l'illustratrice Nadia Teres
- de deux numéros de la revue "Espaces Pédagogiques"
- d'un DVD de démonstration pour des tests de condition physique dans les gymnases et les écoles professionnelles
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- du rapport de gestion du Conseil de fondation "Fonds du Sport vaudois" (collaboration à la publication)
- du quatrième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois "VD-Sport-Info"

### La mise sur pied

- de la conférence "Miroirs du sport" sur le thème "Qu'est-ce qu'un bon entraîneur?" en collaboration avec l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire (AVEPS), l'association vaudoise de la presse sportive (AVPS), Le Service des sports de l'Université et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'institut des sciences du sport de l'université de Lausanne (ISSUL).
- de la traditionnelle soirée du Mérite sportif vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive) qui s'est déroulée à Chavornay et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2011, ainsi que la remise d'un prix Fair-play.

### L'organisation et la direction

- de 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 95 cours J+S regroupant 1'988 participants (31 cours de formation de moniteurs, 3 cours de formation de coaches, 5 cours de perfectionnement de coaches, 47 modules de perfectionnement de moniteurs, 3 cours de prévention "Toxicomanie" et 6 cours J+S Kids).
- de 15 séances de commissions de discipline sportive J+S
- d'une Commission de suivi pour la construction de la Maison du sport vaudois
- de la rencontre annuelle des associations cantonales sportives vaudoises
- des travaux du coordinateur vaudois « Cool and Clean »

### La supervision

- de 734 camps sportifs scolaires concernant 20'935 élèves
- du sport scolaire facultatif pour 20'660 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles
- de 3'821 activités organisées sous l'égide de J+S pour 52'266 jeunes
- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans 117 établissements scolaires
- d'une dizaine de compétitions scolaires cantonales

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### La conduite de nombreux dossiers parmi lesquels

Dans le secteur scolaire :

- la gestion du site "Ressources pédagogiques"
- la poursuite de la préparation à l'introduction du Plan d'études romand (PER), notamment par une collaboration avec la DGEO pour la partie « Education nutritionnelle » du domaine « Corps et mouvement » ainsi que par la mise sur pied de groupes de travail pour la création de nouveaux moyens d'évaluation en éducation physique et sportive
- l'introduction de tests de condition physique pour les élèves de 1ère année des gymnases et des écoles professionnelles

Dans le secteur du sport associatif :

- les travaux relatifs au Conseil de la "Fondation Fonds du sport vaudois"
- le changement du visuel du Mérite sportif vaudois
- l'étude de la politique cantonale de sport des adultes
- la mise en place d'un outil d'analyse des retombées économiques et financières des manifestations sportives dans le Canton

Dans le secteur du sport international :

- L'année 2011 a vu l'arrivée de deux organisations sportives internationales : la Fédération internationale amateur de Sambo (FIAS) et la Confédération européenne de billard (CEB). Des bureaux ont également été loués pour accueillir une part des activités prépondérantes de l'Union internationale de triathlon (ITU), la Fédération mondiale de squash (WSF) et la Fédération internationale du sport universitaire (FISU).
- 19'100 gymnastes en provenance de 55 pays ont participé à la 14ème World Gymnaestrada du 10 au 16 juillet 2011 à Lausanne, accompagnés et entourés par près de 4'300 bénévoles.
- La municipalité de Lausanne et le Conseil d'Etat Vaudois ont décidé d'étudier la faisabilité et le coût d'une éventuelle candidature aux Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse. Le mandat a été confié à un bureau indépendant.
- En mai 2011, la Maison du sport international (MSI) a connu une deuxième inauguration après celle organisée en juin 2006. En effet, un quatrième bâtiment a été ajouté aux trois premiers, destiné à accueillir les acteurs du sport mondial dans des infrastructures modernes et un cadre propice au développement de leurs activités à proximité des centres de décision, en particulier du Comité international olympique (CIO). Le complexe entier compte désormais 5'300 m2 de locaux, héberge 27 fédérations et organisations sportives internationales ainsi que 19 entreprises dont l'activité est liée au sport.

Dans le secteur Jeunesse+Sport

- l'extension du programme Jeunesse+Sport aux enfants (J+S Kids) avec la mise sur pied des premiers cours vaudois de formation
- l'organisation d'une séance d'information pour tous les experts vaudois dont les deux points les plus importants ont été l'introduction d'un cahier des charges ainsi que l'harmonisation des indemnités pour les experts.  
la collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois", pour la construction de la Maison du Sport Vaudois notamment.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
120	Renforcement de l'interactivité des sites internet SEPS et "Ressources pédagogiques"		
121	Mise en ligne du formulaire pour la gestion des camps scolaires		
122	Réservation en ligne des chablons à marelles pour les préaux		
123	Mise en ligne des documents liés aux associations sportives cantonales		
124	Regroupement de la gestion des camps scolaires dans une seule unité		
125	Envoi automatique des convocations J+S par e-mail		

